



# URSY INFO

N° 29 / janvier 2025



Ursy

## ☰ Sommaire

Le mot du Syndic .....	1-2	Carte journalière dégriffée Commune / Attestation de domicile / Anniversaires 90 ans / Repas à domicile.....	23
Conseil communal .....	2	Subsides assurances-maladie / Entretien hivernal.....	24
Aministration communale Ursy / Guichet virtuel / Local de vote / Locations des bâtiments.....	3	Allocution fête nationale 2024.....	24-25
Convocation assemblée communale..	4	Forêts de la commune .....	26-27
Budget 2025 .....	5-8	AES / Pro Senectute / Foyer de jour Glâne.....	28
Investissements 2025.....	9	Agenda manifestations et lotos / Ursy s'Anime / App iGlâne.....	29
Ursy - PV Assemblée communale du 11 novembre 2024 .....	10-13	Journal 18 ans / E-Mobilité .....	30
Montet - PV Assemblée communale du 7 mai 2024 .....	14-21	Maternelle Ursy.....	31
Calendrier taxes communales et impôts 2025 / Commissions à élire / Nouvel horaire transports publics.....	22	Horaires administration communale.....	32

## 💬 Le mot du Syndic

Chères habitantes,  
Chers habitants de la Commune d'Ursy,

La nouvelle Commune d'Ursy, composée de ses huit villages, est effective depuis quelques semaines. Elle compte un peu plus de 4'000 habitants, ce qui, en termes de population, en fait la dix-neuvième commune du canton et la quatrième des trois districts du sud. Deux conseillers de la commune de Montet ainsi que quelques membres des différentes commissions communales ont choisi de ne pas renouveler leur mandat. Je saisis l'occasion de les remercier très sincèrement pour le travail accompli dans le cadre de leurs fonctions respectives. Qu'ils trouvent dans ce message une reconnaissance particulière pour leur engagement.

Durant l'année 2024, les Conseils communaux, avec l'aide du personnel administratif, ont préparé tout ce qui pouvait être fait avant la fusion. Le travail n'est pas terminé et l'année 2025 sera chargée. Je sais pouvoir compter sur une équipe performante et motivée pour rapidement assurer le bon fonctionnement de notre nouvelle commune.

La suite des travaux consiste, d'une part, à reconstituer les différentes commissions communales et, d'autre part à revoir tous les règlements communaux. Lors de l'assemblée de février, la commission d'aménagement ainsi que celle des naturalisations seront nommées. Le nouveau règlement sur les finances communales sera également proposé au vote des citoyens. Les membres de la commission financière seront élus après l'acceptation des comptes 2024 des anciennes communes. Les autres règlements de portée générale seront élaborés et proposés au vote à l'occasion des prochaines assemblées. Nous disposons d'un délai de deux ans pour effectuer ce travail, soit jusqu'au 31.12.2026.

### Situation des projets communaux

Le Conseil communal va poursuivre les travaux liés aux différents projets votés par les anciennes communes. Il s'agit, en premier lieu, de la mise à jour des réseaux d'eau d'Ursy, à laquelle s'ajoute la mise aux normes du réseau de Montet afin de garantir à tous les citoyens un service de qualité. Le concept d'élimination des

déchets, tout comme l'aménagement du centre village, occuperont également le Conseil communal dans les prochains mois.

### Budget de fonctionnement et budget des investissements

Le budget de fonctionnement 2025 boucle avec un excédent de charges de plus de CHF 1'300'000.00 pour un total de charges se montant à 18 millions de francs. Les principales augmentations de charges sont consécutives aux investissements importants consentis par les associations du district (homes et cycle d'orientation). Ce résultat est légèrement plus pessimiste que les prévisions présentées lors de la séance d'information sur la fusion.

En ce qui concerne les investissements, trois crédits d'engagement seront proposés lors de l'assemblée qui se tiendra le 17 février prochain. Vous trouverez le détail de ces investissements dans ce journal.



### Changement au sein du conseil communal et du personnel communal

Monsieur Julien Ronce et Madame Anne-Catherine Thévenaz ont rejoint les sept conseillers d'Ursy pour former le Conseil communal de la nouvelle commune. La constitution du nouveau conseil ainsi que la répartition des tâches sont détaillées dans ce journal. De plus, Mme Sidonie Dorthe a rejoint l'équipe de l'administration, alors que les différentes personnes assurant des tâches communales de l'ancienne commune de Montet, qui souhaitent poursuivre leurs mandats, ont intégré l'équipe de l'exploitation. Nous souhaitons à toutes ces personnes une cordiale bienvenue au sein de la nouvelle commune et beaucoup de plaisir dans leurs fonctions respectives.

En mon nom personnel et au nom des autorités communales, je vous souhaite une belle année 2025 et que **vive Ursy!**

Philippe Dubey, Syndic

## Conseil communal Organisation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025

**Syndic**  
**Vice-syndic**

**Philippe Dubey**  
**Julien Ronce**

Dicastère	Responsable	Remplaçant
Administration générale Ressources humaines Relations publiques Affaires militaires	Philippe Dubey	Julien Ronce
Finances – DCMI Economie – artisanat PCi – sécurité	Julien Ronce	Patrice Conus
Constructions – terrain à bâtir – aménagement du territoire – parchets communaux	Patrice Conus	Philippe Dubey
Routes – trottoirs Éclairage public – éditité	Didier Dutoit	Régis Magnin
Approvisionnement en eau – protection des eaux Forêts – déchetterie	Régis Magnin	Didier Dutoit
Bâtiments – conciergerie Aménagements extérieurs Culture – sport – loisirs Naturalisations	Julien Perriard	Chloé Savary
Santé – Seniors+ Petite enfance	Christine Ruef Bayiha	Anne-Catherine Thévenaz
Instruction publique AES – cimetièrre	Chloé Savary	Julien Perriard
Affaires sociales – énergie Développement durable Défense incendie/secours	Anne-Catherine Thévenaz	Christine Ruef Bayiha

<b>Secrétariat général</b>		commune@ursy.ch
Secrétaire communale et Agent AVS	Marie-Claude Conus	021 909 08 42
Collaboratrice communale	Jessica Paita	021 909 59 41
<b>Contrôle des habitants</b>		habitants@ursy.ch
Préposée au contrôle des habitants	Nadia Magnin	021 909 08 41
Collaboratrice communale	Sylviane Cottet	
<b>Finances et Impôts</b>		finances@ursy.ch
Administratrice des finances	Sophie Progin	021 909 59 57
Collaboratrice communale	Magali Deillon	
Collaboratrice communale	Sidonie Dorthe	
<b>Service technique</b>	Arnaud Conus	021 909 08 42

## Exploitation communale

Responsable	Rémi Deillon Rouiller Michaël Corpataux Ludovic	079 373 47 86
Responsable concierges	Florian Kolly	079 250 23 53

## Guichet virtuel

### Effectuez vos démarches administratives en ligne!

Grâce au développement de la cyberadministration dans le canton, diverses prestations sont proposées sur le guichet virtuel de cyberadministration de l'Etat de Fribourg. Cette plateforme, destinée à la population permet d'effectuer des transactions par voie électronique.

Afin de faciliter les démarches administratives à sa population, la Commune d'Ursy propose à ses citoyens une série de prestations communales en lignes, soit:

- Commande attestation de domicile
- E-Déménagement – pour annonce de déménagement
- Commande attestation d'établissement
- Commande attestation de séjour

N'hésitez pas à visiter notre site internet: [www.ursy.ch](http://www.ursy.ch)

## Local de vote

Le bureau de vote se situe dans le bâtiment administratif à la Route de Moudon 5 à Ursy. Il est ouvert le dimanche de 11 heures à 12 heures.

Nous vous rappelons qu'en cas de vote par correspondance, les enveloppes doivent être déposées **au bureau communal jusqu'à 11 heures**. La boîte aux lettres communale est placée à gauche de la porte d'entrée du bâtiment.

**Attention de ne pas oublier de signer le certificat de capacité civique, sans quoi le vote ne sera pas valable.**

## Locations des bâtiments

Salle communale	Ursy	021 909 59 41
Salle communale	Montet-Glâne	
Abri PCI	Esmonts	
Cabane forestière	Vuarmarens	



**Commune  
d'Ursy**

# CONVOCAATION

Les citoyennes et les citoyens de la commune d'Ursy  
sont convoqués en assemblée communale

**Lundi 17 février 2025 à 20 heures**

Salle communale - Ursy (Rue de l'Eglise 6)

## ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale de la Commune d'Ursy du 11 novembre 2024 \*
2. Procès-verbal de l'Assemblée communale de la Commune de Montet-Glâne du 7 mai 2024.\*
3. Budget 2025
  - 3.1 Budget compte de résultats
  - 3.2 Budget compte des investissements
    - 3.2.1 Crédit d'engagement pour le renouvellement des télécommandes et transmission des données avec les stations externes (réseau d'eau potable)
    - 3.2.2 Crédit d'engagement pour la construction d'un collecteur d'eaux usées Ursy Esmonts
    - 3.2.3 Crédit d'engagement pour la pose de l'éclairage public et de l'enrobé, zone des Terraux à Ursy
  - 3.3 Rapport des Commissions financières
  - 3.4 Approbation
4. Mode de convocation à l'Assemblée communale
5. Nomination de la commission d'aménagement
6. Nomination de la commission des naturalisations
7. Approbation du règlement sur les finances communales \*
8. Approbation du règlement de la Maternelle d'Ursy \*
9. Approbation de la modification des statuts du SLPP-GV (Service de logopédie, psychologie et psychomotricité Glâne-Veveysse) \*
10. Divers

Le Conseil communal

\* Les procès-verbaux, règlements, statuts ne seront pas lus en assemblée communale.  
Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés sur le site internet [www.ursy.ch](http://www.ursy.ch) ou à l'administration communale durant les heures d'ouverture du guichet.

## Budget 2025

Lors de l'établissement du budget, toutes les charges nécessaires ont été incluses sans établir de priorisation spécifique. Les dépenses indispensables et urgentes seront traitées en priorité. Les autres dépenses nécessaires seront envisagées en fonction de la situation financière tout au long de l'année.

Le résultat opérationnel présente une perte de CHF 2'311'518.79, avant prélèvement sur la réserve de réévaluation de CHF 994'560.70 et prise en compte des revenus issus des financements. Ce résultat déficitaire est préoccupant, car il ne permet pas à la commune de couvrir ses charges sans recourir à l'emprunt.

Depuis 2021, nous étions conscients des défis à venir pour l'ensemble des communes de la Glâne, liés aux investissements régionaux et cantonaux nécessaires pour répondre à des besoins croissants:

- Création de places d'accueil en crèche et dans les structures AES (Accueil extrascolaire) pour les enfants;
- Rénovation et modernisation des infrastructures scolaires, notamment le cycle d'orientation (CO);
- Amélioration des établissements pour personnes âgées (EMS).

Nous espérons, comme lors du bouclage des comptes 2023, que le budget 2025 pourra atteindre un équilibre grâce au prélèvement sur la réserve de réévaluation. Cependant, cette solution reste temporaire et ne répond pas aux besoins structurels de notre commune.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet. Vous y trouverez les budgets détaillés, accompagnés d'un message explicatif qui met en évidence les principales variations observées. Ces éléments visent à garantir une transparence totale et à répondre à vos éventuelles questions.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information.

## Budget 2025 - Résultats du compte général

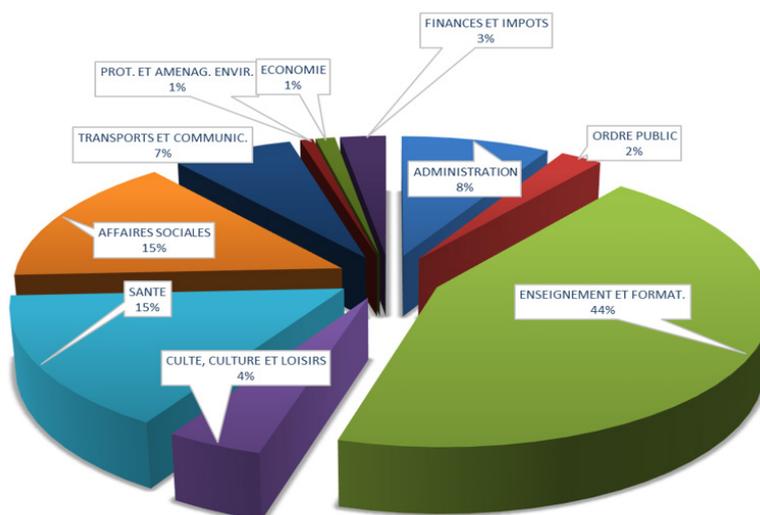
	Budget 2025	Budget 2024
<b>Charges d'exploitation</b>		
30 Charges de personnel	2 120 552,04	2 059 253,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2 418 243,00	2 518 138,00
33 Amortissements du patrimoine administratif	1 575 221,70	1 520 085,00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	158 103,00	176 466,00
36 Charges de transfert	11 472 084,24	10 679 695,96
39 Subventions à redistribuer	330 958,70	269 900,00
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>18 075 162,68</b>	<b>17 223 537,96</b>
<b>Revenus d'exploitation</b>		
40 Revenus fiscaux	10 924 973,15	10 683 700,00
41 Revenus régaliens et de concessions	0,00	0,00
42 Taxes	2 373 400,00	2 221 548,00
43 Revenus divers	40 500,00	114 175,00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	284 714,79	326 217,95
46 Revenus de transfert	1 933 430,25	1 950 385,40
49 Subventions à redistribuer	330 958,70	269 900,00
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	<b>15 887 976,89</b>	<b>15 565 926,35</b>
<b>RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION</b>	<b>-2 187 185,79</b>	<b>-1 657 611,61</b>
34 Charges financières	508 533,00	300 113,39
44 Revenus financiers	384 200,00	322 120,00
<b>RÉSULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS</b>	<b>-124 333,00</b>	<b>22 006,61</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>-2 311 518,79</b>	<b>-1 635 605,00</b>
38 Charges extraordinaires	0,00	0,00
48 Revenus extraordinaires	994 560,70	992 006,85
<b>RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE</b>	<b>994 560,70</b>	<b>992 006,85</b>
<b>RÉSULTAT TOTAL, COMPTE DE RÉSULTATS</b>	<b>-1 316 958,09</b>	<b>-643 598,15</b>

## Budget 2025 - Compte de résultats

N°	Libellé	Charges	Produits
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>1 566 739,30</b>	<b>346 608,70</b>
01	Législatif et exécutif	256 335,00	50 000,00
02	Services généraux	1 310 404,30	296 608,70
<b>1</b>	<b>ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE</b>	<b>526 405,00</b>	<b>178 950,00</b>
14	Questions juridiques	242 150,00	20 000,00
15	Service du feu	224 975,00	153 000,00
16	Défense	59 280,00	5 950,00
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>	<b>7 272 266,29</b>	<b>813 650,00</b>
21	Scolarité obligatoire	6 412 850,99	813 650,00
22	Ecoles spécialisées	821 415,30	-
23	Formation professionnelle initiale	38 000,00	-
<b>3</b>	<b>CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>	<b>885 880,10</b>	<b>267 443,70</b>
31	Héritage culturel	7 750,00	500,00
32	Culture, autres	68 990,55	-
34	Sport et loisirs	809 139,55	266 943,70
<b>4</b>	<b>SANTE</b>	<b>2 309 982,70</b>	<b>28 800,00</b>
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	1 525 664,40	-
42	Soins ambulatoires	747 818,30	-
43	Prévention	36 500,00	28 800,00
<b>5</b>	<b>PREVOYANCE SOCIALE</b>	<b>2 264 394,20</b>	<b>98 100,00</b>
52	Invalidité	1 180 655,60	-
53	Vieillesse et survivants	39 797,15	3 500,00
54	Famille et jeunesse	489 629,45	83 100,00
55	Chômage	74 462,50	-
57	Aide sociale et domaine de l'asile	479 849,50	11 500,00
<b>6</b>	<b>TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS</b>	<b>1 151 284,80</b>	<b>163 250,00</b>
61	Circulation routière	863 022,80	146 250,00
62	Transports publics	288 262,00	17 000,00

<b>7</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>1 888 985,29</b>	<b>1 782 512,19</b>
71	Approvisionnement en eau	650 413,40	650 413,40
72	Traitement des eaux usées	688 998,79	688 998,79
73	Gestions des déchets	425 183,10	391 600,00
74	Aménagements	2 600,00	-
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	3 400,00	-
77	Protection de l'environnement, autres	36 490,00	51 500,00
79	Aménagement du territoire	81 900,00	-
<b>8</b>	<b>ECONOMIE PUBLIQUE</b>	<b>157 850,00</b>	<b>-</b>
82	Sylviculture	12 150,00	-
84	Tourisme	43 500,00	-
85	Industrie, artisanat et commerce	102 200,00	-
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPOTS</b>	<b>559 908,00</b>	<b>13 587 423,00</b>
91	Impôts	22 300,00	10 926 192,15
93	Péréquation financière intercommunale	-	1 085 004,00
95	Parts aux recettes, autres	-	288 900,00
96	Administration de la fortune et de la dette	537 608,00	294 300,00
97	Redistributions	-	1 020,00
99	Postes non ventilables	-	992 006,85
<b>Total des charges</b>		<b>18 583 695,68</b>	
<b>Total des revenus</b>		<b>-</b>	<b>17 266 737,59</b>
<b>Excédent de charges (perte)</b>		<b>-</b>	<b>1 316 958,09</b>

Répartition des charges budget 2025



## **1 Budget 2025 - Compte des investissements**

N°	Libellé	Débit	Crédit
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>780 670,15</b>	<b>31 317,00</b>
02	Services généraux	780 670,15	31 317,00
<b>3</b>	<b>CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>	<b>532 803,20</b>	<b>71 100,00</b>
34	Sport et loisirs	532 803,20	71 100,00
<b>6</b>	<b>TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS</b>	<b>87 066,90</b>	-
61	Circulation routière	87 066,90	-
<b>7</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>7 494 346,70</b>	<b>109 000,00</b>
71	Approvisionnement en eau	2 787 622,40	-
72	Traitement des eaux usées	4 504 503,75	109 000,00
73	Gestions des déchets	170 000,00	-
79	Aménagement du territoire	32 220,55	-
	<b>Total des charges</b>	<b>8 894 886,95</b>	
	<b>Total des revenus</b>	-	<b>211 417,00</b>
	<b>Excédent de charges (perte)</b>		<b>8 683 469,95</b>



## **1 Investissements 2025**

(point 3.2 de l'ordre du jour)

### **Crédit d'engagement pour le renouvellement des télécommandes et transmission des données avec les stations externes – CHF 60'000.00**

Cette demande de crédit s'inscrit dans le cadre de l'optimisation et de la modernisation du système de gestion de l'eau de nos installations. Actuellement, la communication entre nos stations externes et le système central repose sur des modems E-Five VPN Master, dont la fabrication a été arrêtée.

Afin de garantir la fiabilité et la pérennité de cette infrastructure, nous prévoyons:

- La mise à jour des systèmes de transmission de données; passage de la 3G à la 4G.
- Le renouvellement des télécommandes, visualisation et programmation des installations concernées.

Les installations concernées sont:

- Réservoir à Esmonts
- Puits du Rosy à Esmonts
- Réservoir Bois du Mont à Ursy
- Stations de traitement et de pompage (STAP):
  - Les Corbettes à Ursy
  - Essert-Goumin à Ursy
  - Vuarmarens
  - Les Charbonnières à Vauderens
- Puits du Nussilier à Ursy
- Chambre de liaison La Léchère à Ursy
- Réservoir à Vauderens

### **Crédit d'engagement pour la construction d'un collecteur d'eaux usées Ursy-Esmonts – CHF 172'000.00**

Cette demande de crédit vise la réalisation d'un nouveau collecteur d'eaux usées pour permettre le raccordement des parcelles suivantes:

- Parcelle n° 28 RF, localité d'Ursy
- Parcelle n° 184 RF, localité d'Ursy
- Parcelle n° 1032 RF, localité d'Esmonts

Ce projet s'inscrit dans une démarche visant à garantir la conformité des infrastructures communales à la législation sur la protection de l'environnement et aux exigences du Canton. En raccordant ces parcelles au réseau public d'assainissement, nous répondons aux obligations légales liées à la gestion des eaux usées, tout en contribuant à la préservation des ressources naturelles.

Coût total des travaux: CHF 281'000.00. Participation de tiers (propriétaires privés): CHF 109'000.00. Coût net à charge de la commune: CHF 172'000.00.

### **Crédit d'engagement pour la pose de l'éclairage public et de l'enrobé, zone des Terraux à Ursy – CHF 120'000.00**

Cette demande de crédit vise à finaliser les aménagements de la zone artisanale des Terraux à Ursy en y installant l'éclairage public et en posant la couche de finition de l'enrobé sur les voies d'accès.

La zone des Terraux est désormais presque entièrement développée. La majorité des parcelles sont construites ou en cours de finalisation. L'aménagement de la dernière parcelle est prévu pour 2025. Cet investissement permettra de compléter les infrastructures nécessaires à la zone.

Le crédit d'investissement sera financé par la vente des parcelles.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information.



**Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 novembre 2024**  
**Salle communale – Ursy – 20.00 heures**

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 43 du 25 octobre 2024, un affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Dubey, Syndic  
Scrutateurs : Françoise Deillon, Julien Baudois, Johann Demierre  
Présents : 94 citoyennes et citoyens (3.79 % de 2475 électeurs)

**Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mai 2024
2. Demande de crédit additionnel pour la rénovation du bâtiment Route de Blessens 21, Vauderens
  - 2.1 Présentation
  - 2.2 Rapport de la commission financière
  - 2.3 Approbation
3. Demande de crédit additionnel pour la rénovation du bâtiment Route de Moudon 5, Ursy
  - 3.1 Présentation
  - 3.2 Rapport de la commission financière
  - 3.3 Approbation
4. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Dubey, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme trois scrutateurs.

Il informe, qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal de la présente l'assemblée.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie. Les noms ne sont pas cités mis à part Mme Corinne Bosson, Présidente de la commission financière.

M. le Syndic salue la presse : M. Thomas Christen pour le journal « La Gruyère ».

Lors de l'assemblée communale du 27 mai dernier, il avait été annoncé qu'il n'y aurait pas de séance en fin d'année 2024 en raison de la fusion prévue au 1er janvier 2025. Cependant, l'avancement des travaux de transformation des bâtiments communaux a amené le Conseil communal, sur recommandation de la commission financière, à organiser cette assemblée communale extraordinaire. Les crédits votés pour ces deux chantiers se révèlent insuffisants pour terminer les travaux. Les raisons de ces dépassements seront abordées aux points 2 et 3 de l'ordre du jour de cette séance.

L'achèvement rapide des travaux revêt une importance particulière. Pour l'ancienne école de Vauderens, le bail actuel de la crèche Le Bourillon expire à la fin de l'année, rendant impératif le transfert de cette structure dans les locaux de Vauderens avant cette échéance. Concernant le bâtiment de l'administration communale, une suspension temporaire des travaux prolongerait les désagréments pour les utilisateurs, sans réduction des coûts finaux. Dans un souci de transparence, le Conseil communal a informé la commission financière de cette situation. Après analyse et discussion, la commission a reconnu l'urgence de poursuivre les travaux et approuvé l'organisation de cette assemblée communale.

**1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mai 2024**

Le procès-verbal, disponible sur le site internet [www.ursy.ch](http://www.ursy.ch), ne sera pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

**VOTE :** OUI 94 NON 0 Abstentions 0

✓ Le procès-verbal de l'assemblée du 27 mai 2024 est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie Mme Marie-Claude Conus, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

**2. Demande de crédit additionnel pour la rénovation du bâtiment Route de Blessens 21 à Vauderens**

M. le Syndic relève que la crèche « Le Bourillon » est actuellement locataire à Ursy. Comme cela était prévu suite à la fermeture de l'école de Vauderens, le Conseil communal a décidé de transformer ce bâtiment pour le mettre à disposition de la crèche.

**2.1 Présentation**

M. le Syndic passe la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal en charge de ce dossier, pour la présentation.

Le 12 décembre 2022, l'assemblée communale a approuvé un crédit d'engagement de CHF 320'000.00 pour transformer l'ancienne école de Vauderens en crèche. Initialement, le projet avait été élaboré sur la base d'une mise à l'enquête simplifiée, similaire à celle utilisée pour une autre crèche. Cependant, lors des premières discussions avec le Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ, il a été décidé de mener une enquête ordinaire, ce qui a nécessité des échanges prolongés avec les services de l'Etat et a retardé le processus.

Finalement, le permis de construire a été délivré en mars 2024. Cela a conduit à la nécessité d'établir de nouvelles demandes d'offres et d'ajuster le budget, ce qui n'a pas permis de soumettre une demande de crédit lors de l'assemblée communale du mois de mai 2024. Ce n'est qu'au début d'août, après avoir reçu toutes les offres, que nous avons pu faire le point sur la situation financière. Il était impératif de poursuivre les travaux afin de respecter le calendrier de mise à disposition des locaux d'ici décembre 2024.

Les coûts ont significativement augmenté pour plusieurs raisons :

1. **Électricité** : mise à niveau de la totalité du système électrique, avec un surplus de CHF 50'000.00.
2. **Chauffage** : Installation d'une PAC géothermique en lieu et place d'une PAC air-eau, coûtant CHF 13'000.00 de plus.
3. **Sanitaires** : Réaménagement complet pour CHF 53'000.00 de plus, à cause de nouvelles exigences du service de l'enfance et de la jeunesse et service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.
4. **Aménagements intérieurs** : Transformation majeure des locaux pour respecter les directives des services cantonaux, ajout de cloisons et mise aux normes incendie, coûtant CHF 152'000.00 supplémentaires.
5. **Architectes et ingénieurs** : Nécessité de nouveaux professionnels, ajoutant CHF 67'000.00.
6. **Aménagements extérieurs** : Adaptation pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et création d'un espace de rangement, ajoutant CHF 15'000.00.
7. **Divers et imprévus** : Eianchéité de la dalle du sous-sol et autres travaux mineurs pour CHF 15'000.00.

Ces révisions ont mené à un dépassement de budget, mais les travaux sont désormais achevés à 90 %, offrant un espace conforme et moderne pour les enfants.

Le coût de la demande de crédit additionnel s'élève à CHF 370'000.00.

**Demande de crédit additionnel**

Coût CHF 370'000.00

Financement : emprunt  
Durée de l'engagement : 3 % sur 33 ans

**Charges annuelles**

Amortissement 3 %	CHF 11'100.00
Intérêts 3 %	CHF 11'100.00
<b>Total</b>	<b>CHF 22'200.00</b>

La charge annuelle liée à la transformation en crèche sera financée par l'encaissement des loyers dès 2025.

**2.2 Rapport et préavis de la Commission financière**

Monsieur Dominique Gavillet, Secrétaire de la Commission financière, donne lecture du rapport.  
« Selon la présentation du Conseil communal, la suite du coût de cet investissement s'élève à CHF 370'000.00. Le solde de cet investissement sera financé par un emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 22'200.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit additionnel, ainsi que son financement. »

**Discussion :**

M. Louis Périsset : c'est un bel outil pour nos enfants. Existe-t-il cependant des subventions pour ce type de travaux ?

M. Patrice Conus : malheureusement, il n'y a aucune subvention pour les rénovations. Nous avons seulement bénéficié d'une aide pour le remplacement du système de chauffage.

M. Thierry Quittner De Vagfalvi : les charges financières ont été présentées. Le loyer proposé à la crèche va-t-il aussi couvrir les charges d'exploitation (chauffage, électricité, etc.) ?

M. le Syndic précise que les charges d'exploitation seront entièrement à la charge des locataires.

M. Christian Rouiller : un accès pour personnes à mobilité réduite est-il prévu ?

M. le Syndic : oui un accès extérieur a été aménagé pour les personnes à mobilité réduite.

M. Patrice Conus précise que, dans le cadre du permis de construire, aucune obligation d'installer un ascenseur n'a été imposée. L'accès pour les personnes à mobilité réduite était requis jusqu'au deuxième palier. Cependant, après concertation avec les services concernés, seul un accès extérieur jusqu'à la porte d'entrée du bâtiment a été exigé.

**2.3 Approbation**

**Décision :**

**VOTE :** OUI 89 NON 1 Abstention 4

✓ La demande de crédit additionnel pour la rénovation du bâtiment Route de Blessens 21 à Vauderens est acceptée à la majorité des voix exprimées

**3. Demande de crédit additionnel pour la rénovation du bâtiment Route de Moudon 5, Ursy**

M. le Syndic précise que, dans le cadre d'une rénovation, l'établissement du budget est généralement plus complexe que pour une construction neuve, en raison du risque accru de découvertes imprévues au cours des travaux. Sur ce chantier, certains travaux supplémentaires

se sont révélés nécessaires, notamment pour répondre aux normes de sécurité incendie. Par ailleurs, le Conseil communal a également demandé certains aménagements jugés justifiés.

**3.1 Présentation**

M. le Syndic passe la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal en charge de ce dossier, pour la présentation.

Le 22 mai 2023, l'assemblée communale a approuvé un crédit d'engagement de CHF 900'000.00, pour la rénovation du bâtiment communal sis à la Route de Moudon 5 à Ursy. Depuis, des dépassements de budget ont été constatés.

Des travaux supplémentaires ont été nécessaires suite à un préavis négatif de l'ECAB dans le cadre de la demande de permis de construire, notamment pour respecter les normes de sécurité incendie (changement de portes, ajout d'exutoires et détecteurs de fumée, etc.). Un bureau technique spécialisé en protection incendie a dû être mandaté.

Le maître de l'ouvrage a également commandé des modifications en cours de chantier, comme des changements sur les fenêtres, l'ajout d'équipements électriques et des améliorations dans la chaufferie et la cafétéria.

La situation à ce jour est la suivante :

**Protection incendie travaux supplémentaires :**

Charpente :	Exutoire de fumée	1'150.00
	Devanture guichet Fermacell	1'900.00
Eléments métalliques :	Devanture guichet châssis	46'500.00
Installations électriques	Exutoire de fumée	780.00
	Porte automatique	2'500.00
	Eclairage de secours	5'700.00
Serrurerie :	Détecteur de fumée	1'000.00
Menuiserie :	Portes EI30	46'850.00
<b>Total</b>		<b>106'380.00</b>

**Travaux supplémentaires commandés par le maître d'ouvrage :**

Maçonnerie :	Pavés Basalt	1'500.00
Fenêtres bois-métal :	Ouvrants à la place de fixe	3'500.00
Installations électriques :	Prise extérieure	450.00
	Plus-value chaufferie	2'130.00
	Secrétariat	8'600.00
	Stores électriques	4'300.00
	Antenne sirène	650.00
	Salle Sainte Cécile, lié à la centrale de chauffe	500.00
Installation CVS	Chaudière provisoire	1'650.00
	Appareils sanitaires	4'750.00
Menuiserie :	Solde des portes	23'000.00
	Salle Sainte Cécile, lié à la centrale de chauffe	1'000.00
Carrelages :	Surfaces supplémentaires	3'850.00
Cuisine :	Cuisine cafétéria	10'400.00
Charpente :	Lucarne bureau des finances	20'000.00
<b>Total</b>		<b>86'280.00</b>

Enfin, les subventions initialement prévues ont été réduites. Le montant prévu pour la commune d'Ursy est de CHF 31'317.00 au lieu de CHF 61'620.00.

**Présentation générale des subventions pour la commune, la paroisse et l'Association Centre Sportif Ursy (ACSU) :**

La subvention pour l'amélioration thermique des bâtiments des trois propriétaires est plafonnée à CHF 100'000.00. Le montant prévu pour le chauffage a été réduit de CHF 8'000.00, et une nouvelle demande a été déposée pour clarifier cette réduction. Par ailleurs, une erreur de calcul a été faite sur un montant de CHF 84'000.00, qui a été cumulé à tort dans la demande de crédit présentée à l'assemblée communale. Au total, la diminution des subventions atteint CHF 117'043.00, dont CHF 30'303.00 pour la commune d'Ursy.

Le coût de la demande de crédit additionnel s'élève à CHF 250'000.00, avec la prise en compte d'un montant supplémentaire pour des divers et imprévus.

#### Demande de crédit additionnel

Coût	CHF	250'000.00
Financement : emprunt		
Durée de l'engagement : 3 % sur 33 ans		
<b>Charges annuelles</b>		
Amortissement 3 %	CHF	7'500.00
Intérêts 3 %	CHF	7'500.00
Total	CHF	15'000.00

La parole est passée à M. Philippe Dupont du bureau Dupont Architectes à Ursy. La mise aux normes incendie d'un bâtiment public dépend de l'ampleur des travaux entrepris. Dans ce cas, le projet visait une rénovation énergétique ainsi que le remplacement du système de chauffage. En raison de l'importance de l'investissement, la mise aux normes imposée par l'ECAB est devenue obligatoire. Il ne s'agit pas ici de dépassements de travaux initialement prévus, mais de coûts additionnels découlant des exigences de l'ECAB concernant la protection incendie.

M. le Syndic relève que pour les arbres qui seront plantés devant l'administration communale, nous allons recevoir une subvention pour la mise en place de projets d'adaptation aux îlots de chaleur.

#### **3.2 Rapport et préavis de la Commission financière**

Madame Chantal Charrière, Membre de la Commission financière, donne lecture du rapport.

« Selon la présentation du Conseil communal, la suite du coût de cet investissement s'élève à CHF 250'000.00. Le solde de cet investissement sera financé par un emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 15'000.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit additionnel, ainsi que son financement ».

#### Discussion :

M. Michel Crausaz s'interroge sur l'installation d'un vitrage extérieur devant le bâtiment communal rappelant le coût élevé des vitrages.

M. le Syndic précise qu'il s'agit d'une mesure d'isolation du bâtiment. Les vitrages coûteux sont ceux exigés dans le cadre de la protection incendie à l'intérieur du bâtiment.

M. Philippe Dupont, architecte, ajoute que le but était de préserver l'aspect original du bâtiment sans recourir à une isolation périphérique. L'intention était de renforcer l'identité du bâtiment communal et d'apporter un aspect plus noble à sa façade.

M. Michel Crausaz exprime cependant des préoccupations concernant le coût et l'entretien supplémentaires qu'impliquent ces vitrages.

M. Philippe Dupont précise que les vitrages incluent plusieurs améliorations dans le bâtiment, telles que des éléments modifiés et des parties ouvrantes, qui justifient le coût.

M. Michel Crausaz relève par ailleurs que dans l'annexe de la salle paroissiale, les fenêtres ont été remplacées par des fenêtres allant jusqu'au sol, ce qui n'est pas idéal pour le rangement des chariots de tables. Il observe également qu'une porte s'ouvre directement sur l'extérieur sans dispositif de sécurité.

M. Philippe Dupont explique que les travaux extérieurs ne sont pas achevés et que des protections seront bientôt installées.

M. Patrice Conus propose de discuter de la problématique des fenêtres avec la Paroisse d'Ursy, propriétaire de la salle.

M. Thierry Quittner de Vagfalvi questionne ensuite le choix d'un chauffage à pellets au lieu d'un système à copeaux de bois, étant donné que la commune possède des forêts.

M. Patrice Conus répond qu'une étude a été confiée à un ingénieur spécialisé en chauffage. La variante au mazout a été écartée, et une étude pour des sondes géothermiques a été réalisée, mais jugée irréalisable en raison de la surface nécessaire. Le CAD alimente en chauffage le bâtiment administratif et l'ancienne salle de gym, la salle paroissiale, la nouvelle halle de gym et l'ancienne école rénovée. Le chauffage aux copeaux a été écarté faute de place pour leur stockage.

M. Quittner demande alors si la scierie Périsset pourrait fournir des pellets.

M. le Syndic répond que non et précise que l'ancien local de la citerne à mazout a été réaménagé pour le stockage des pellets, permettant ainsi une alimentation directe de la chaudière.

#### **3.3 Approbation**

#### Décision :

**VOTE :** OUI 90 NON 1 Abstention 3

✓ La demande de crédit additionnel pour la rénovation du bâtiment Route de Moudon 5 à Ursy est acceptée à la majorité des voix exprimées.

Avant de clore ce point de l'ordre du jour, M. le Syndic remercie M. Patrice Conus, Conseiller communal en charge du dossier, ainsi que M. Amaud Conus, technicien communal pour le suivi de ces importants travaux. Il remercie également le personnel de l'administration communale pour la collaboration malgré tous les désagréments liés au chantier.

#### **4. Divers**

#### **Informations du Conseil communal**

#### **Fermeture de l'office de poste d'Ursy**

Monsieur le Syndic souhaite clarifier certains éléments concernant l'article paru dans le journal *La Liberté*, où il lui a été attribué la phrase « la Poste n'a pas complètement tort ! ». Sortie de son contexte, cette déclaration pourrait laisser croire que la commune d'Ursy soutient la décision de la Poste de fermer le bureau d'Ursy, ce qui n'est absolument pas le cas.

Lors de l'entretien avec le journaliste, Monsieur le Syndic a simplement observé qu'il était difficile de contester le constat de la Poste quant à l'évolution des comportements des usagers, avec des chiffres montrant un recul des opérations au guichet. Cependant, si cette déclaration a pu susciter une incompréhension ou une déception, il tient à s'en excuser.

Monsieur le Syndic réaffirme son profond regret face à cette fermeture. Il souhaite consacrer son énergie à garantir les meilleurs services pour la population et les entreprises de la commune, plutôt que de se lancer dans un combat sans issue.

Les discussions avec la Poste se poursuivent pour identifier un partenaire local qui pourrait collaborer avec la Poste. Ces négociations sont essentielles : sans solution de partenariat d'ici 2027, le recours au service postal à domicile deviendra la seule option envisageable.

#### **Mise à l'enquête du Plan d'aménagement local PAL**

Le dossier d'harmonisation et d'adaptation aux conditions d'approbation sera mis à l'enquête ce vendredi 15 novembre pour une durée de 30 jours.

L'objectif de ce dossier est la présentation des adaptations résultant des conditions d'approbation du PAL suite à la première fusion des communes d'Ursy, de Vauderens, de

Mosser et de Bionnens ainsi que l'harmonisation du PAL consécutive à la fusion entre Ursy et Vuaramens.  
Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale et auprès de la préfecture durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site internet de la commune.

De plus, une délégation du conseil communal accompagnée par le bureau Urbaplan sera à disposition pour répondre aux questions de la population le mardi 26 et mercredi 27 novembre 2024 de 18 h à 20 h dans cette salle où nous nous trouvons.

Les observations ou oppositions éventuelles doivent parvenir par écrit, dûment motivées au conseil communal d'Ursy durant le délai imparti de l'enquête publique.

#### **Fusion Ursy-Montet : Calendrier**

L'organisation de la nouvelle commune progresse comme prévu.

Cependant, en raison de la migration des données informatiques des deux communes, certains services ne seront temporairement pas disponibles début janvier. Cela concerne principalement la production de documents liés au contrôle des habitants. Les déclarations de départ et d'arrivée seront bien possibles, mais leur enregistrement ne pourra être effectué qu'après la finalisation de la migration, prévue pour la mi-janvier.

Les informations essentielles seront transmises dans un tout-ménage distribué à la mi-décembre. Le premier journal communal de la nouvelle entité sera quant à lui élaboré et distribué courant janvier. Il fournira toutes les informations utiles à nos citoyens et inclura la convocation à l'assemblée budgétaire, qui se tiendra le lundi 17 février 2025.

#### **Personnel communal**

Le 1er décembre 2024 Mme Sophie Progin, Administratrice des finances, fêtera ses 25 années de service aux finances de la Commune d'Ursy.

Mme Progin a débuté son parcours le 1er décembre 1999, en tant que boursière de la commune d'Ursy, qui comptait alors un peu moins de 1'000 habitants. Depuis, elle a travaillé aux côtés de trois Syndics et d'un grand nombre de conseillers communaux. Aujourd'hui elle gère d'une main de maître les finances de notre commune qui compte plus de 3'500 habitants et qui dépassera même les 4'000 habitants au 1er janvier 2025.

Au nom de tous les membres du Conseil communal, M. le Syndic exprime sa profonde gratitude à Mme Progin pour sa fidélité et son engagement. Nous espérons pouvoir bénéficier encore longtemps de ses nombreuses compétences. Cet anniversaire sera officiellement célébré lors du souper traditionnel de la commune, mais en attendant, un tonnerre d'applaudissements s'impose pour Mme Progin.

#### **Discussion**

M. Edouard Ansermoz signale que l'éclairage situé à l'angle du bâtiment de la salle de paroisse ne fonctionne plus. Il ajoute que les escaliers menant à la salle communale sont mal éclairés, et que, sur la Route de Moudon, l'éclairage est inexistant avant 5 heures du matin.

M. le Syndic explique que l'éclairage public est éteint chaque nuit entre 23 heures et 5 heures. Concernant la lumière au coin de la salle de paroisse, celle-ci sera réparée.

M. Christian Rouiller souligne que les enfants ne sont pas en sécurité aux abords du bâtiment de l'accueil extrascolaire AES. Il propose d'installer des barrières pour sécuriser la zone, suggérant provisoirement des barrières de chantier (bien que peu esthétiques) contre le mur. Il rapporte qu'une voiture est entrée dans le mur ce soir même. Il propose également l'installation de deux palissades pour empêcher les ballons de passer sous la barrière, afin d'éviter qu'ils ne finissent sur la route cantonale, près de son habitation.

M. le Syndic répond qu'un montant sera prévu dans le budget 2025 pour l'installation d'une barrière. La situation sera analysée et prise en compte.

M. Christian Béraud prend la parole pour informer la population des nouveaux horaires des transports publics à partir de décembre. A Vauderens, des trains circuleront toutes les heures tôt le matin, y compris les samedis et dimanches, ce qui n'était pas le cas auparavant. Il encourage la population à utiliser les transports publics afin de maintenir cette offre.

M. le Syndic ajoute que la commune est actuellement en négociation avec les CFF pour installer un parc à vélos près de la gare.

Avant de clore les débats, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. Il remercie également toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à ses collègues du Conseil communal ainsi qu'à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

M. le Syndic invite tous les participants à rester quelques instants pour partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 21.12 heures.

Le Syndic : La Secrétaire :

Philippe Dubey

Marie-Claude Conus



### Procès-verbal de l'Assemblée communale du 07.05.2024, 20h00, salle communale



<b>Présences :</b>	Julien Rortce
<b>Syndic :</b>	Jean-Louis Demierre
<b>Vice-Syndic :</b>	Bernard Demierre
<b>Conseillers :</b>	Mathieu Janin
	Anne-Catherine Thévenaz
<b>Secrétaire :</b>	Chantal Bosson
<b>Administratrice des finances :</b>	Sidonie Dorthe
	Eric Reber, président
<b>Commission financière :</b>	Sandra Demierre, secrétaire, excusée
	Marie-Claire Mottola, membre
	Stephan Oligiati, membre
	René Gloor, membre, excusé

### TRACTANDA

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 5 décembre 2023\* : approbation
2. Comptes 2023
  - 2.1 Comptes de résultats
  - 2.2 Comptes des investissements
  - 2.3 Rapport de gestion
  - 2.4 Rapport et préavis de la Commission financière, sur la base du rapport de l'organe de révision
  - 2.5 Approbation
3. Divers

\*Les différents documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée ne seront pas lus. Ils peuvent être consultés au bureau communal 10 jours avant l'assemblée durant les heures d'ouverture, le lundi, entre 9h00 et 11h30 et le mardi entre 17h00 et 19h00, ou sur le site internet de la commune : [www.montet-glane.ch](http://www.montet-glane.ch)

A 20.00 h, **M. le Syndic** ouvre la séance, il salue les citoyennes et citoyens et les remercie de s'être déplacés pour cette Assemblée des comptes 2023 qui sera l'avant-dernière de l'existence de la Commune.

Cette Assemblée communale a été convoquée par avis tous ménages distribués le 25 avril 2024, affichage au pilier public, publication sur le site internet de la Commune et dans la Feuille Officielle n° 16 du 19 avril 2024. Il donne lecture de l'ordre du jour, qu'il considère relativement modeste.

**M. le Président** nomme **Alain Jossevel** comme unique scrutateur de l'Assemblée composée de 19 citoyen-ne-s actifs-ves et 5 membres du Conseil communal, qui voteront l'approbation du procès-verbal du 5 décembre 2023, puisque le Conseil communal ne peut pas voter pour les comptes. La majorité est donc de 13 pour la votation du procès-verbal et 10 pour la partie des comptes.

**M. le Président** indique ensuite que les débats de cette Assemblée sont enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera détruit à l'approbation de celui-ci lors de la dernière Assemblée de la Commune de Montet. La dernière Assemblée aura lieu début 2025 pour l'approbation des comptes 2024, en raison de la fusion avec Ursy.

### 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 5 décembre 2023, approbation

Sans autre remarque, **M. le Président** passe au point 1 de l'ordre du jour, l'approbation du procès-verbal du 5 décembre 2023 qui était à disposition sur le site internet de la Commune.

Etant donné qu'il n'y a pas de question, **M. le Président** passe au vote.

Votants	24	abstention (s)	0	majorité	13	OUI	24	NON	0
---------	----	----------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

**A main levée, les citoyens-nes présents-es approuvent le procès-verbal de l'Assemblée communale du 5 décembre 2023, à l'unanimité.**

**M. le Président** remercie **Chantal Bosson**, secrétaire communale, pour la rédaction de ce procès-verbal et cède la parole à **Sidonie Dorthe** pour la présentation des comptes 2023.

En préambule, **M. le Président** informe l'Assemblée que les comptes seront passés en revue et que des explications seront données lorsque les comptes ont atteint la limite de l'article 7 al. 1 du Règlement des finances, comme le prévoit la législation.



# Commune de Montet

## 2.1 Comptes de résultats 2023

	Comptes 2023 CHF		Budget 2023 CHF	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>0 ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>291'676.46</b>	<b>47'837.55</b>	<b>286'107.61</b>	<b>18'480.00</b>
01 Législatif et exécutif	42'622.89	0.00	45'319.00	0.00
02 Services généraux	249'053.57	47'837.55	240'788.61	18'480.00
<b>1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE</b>	<b>57'366.09</b>	<b>42'242.75</b>	<b>63'171.40</b>	<b>18'900.00</b>
14 Questions juridiques	13'057.10	0.00	14'274.10	0.00
15 Service du feu	29'463.65	42'242.75	36'900.00	18'900.00
16 Défense	14'845.34	0.00	11'997.30	0.00
<b>2 FORMATION</b>	<b>679'339.80</b>	<b>25'393.25</b>	<b>727'154.63</b>	<b>59'572.15</b>
21 Scolarité obligatoire	588'118.15	25'393.25	639'821.83	59'572.15
22 Ecoles spécialisées	88'940.20	0.00	86'882.80	0.00
23 Formation professionnelle initiale	2'281.45	0.00	450.00	0.00
<b>3 CULTE, CULTURE ET LOISIRS</b>	<b>59'009.46</b>	<b>0.00</b>	<b>69'210.35</b>	<b>0.00</b>
32 Culture, autres	4'645.85	0.00	4'652.05	0.00
34 Sport et Loisirs	54'363.61	0.00	64'558.30	0.00
<b>4 SANTE</b>	<b>221'137.25</b>	<b>4'801.70</b>	<b>231'698.35</b>	<b>2'750.00</b>
41 Hôpitaux, établiss. médico-social	141'555.45	0.00	150'736.20	0.00
42 Soins ambulatoires	74'488.50	0.00	78'092.15	0.00
43 Prévention	5'093.30	4'801.70	2'870.00	2'750.00
<b>5 PREVOYANCE SOCIALE</b>	<b>224'702.55</b>	<b>745.10</b>	<b>226'884.50</b>	<b>680.00</b>
52 Invalidité	134'511.20	0.00	130'524.40	0.00
53 Vieillesse et survivants	450.00	745.10	450.00	680.00
54 Famille et jeunesse	36'448.30	0.00	37'205.20	0.00
55 Chômage	9'120.50	0.00	9'250.00	0.90
57 Aide sociale et domaine de l'asile	44'172.55	0.00	49'454.90	0.00



# Commune de Montet

	Comptes 2023 CHF		Budget 2023 CHF	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS</b>	<b>82'827.99</b>	<b>1'709.20</b>	<b>69'806.60</b>	<b>0.00</b>
61 Circulation routière	66'379.99	1'709.20	53'954.60	0.00
62 Transports publics	16'448.00	0.00	15'852.00	0.00
<b>7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>180'309.44</b>	<b>209'754.18</b>	<b>172'093.42</b>	<b>160'962.44</b>
71 Approvisionnement en eau	51'976.72	51'976.72	63'848.34	63'848.34
72 Traitement des eaux usées	43'541.86	43'541.86	24'964.10	24'964.10
73 Gestion des déchets	62'415.99	46'872.50	58'586.48	44'350.00
76 Lutte contre la pollution de l'env.	420.00	0.00	300.00	0.00
77 Protection de l'environnement, aut	2'127.64	63'913.10	2'261.00	25'000.00
79 Aménagement du territoire	19'827.23	3'450.00	22'133.50	2'800.00
<b>8 ECONOMIE PUBLIQUE</b>	<b>5'277.60</b>	<b>0.00</b>	<b>7'142.42</b>	<b>0.00</b>
82 Sylviculture	2'059.00	0.00	3'923.82	0.00
84 Tourisme	3'218.60	0.00	3'218.60	0.00
<b>9 FINANCES ET IMPÔTS</b>	<b>97'180.72</b>	<b>1'934'953.95</b>	<b>66'919.56</b>	<b>1'567'611.00</b>
91 Impôts	39'118.03	1'627'119.15	19'240.00	1'354'730.00
Péréquation financière intercommunale	0.00	115'026.00	0.00	115'026.00
95 Part aux recettes sans affectation	0.00	36'053.70	0.00	33'095.00
96 Admin. de la fortune et de la dette	58'062.69	77'166.05	47'679.56	64'650.00
97 Redistribution	0.00	120.45	0.00	110.00
99 Postes non ventilables	0.00	79'468.60	0.00	0.00
<b>Totaux</b>	<b>1'898'827.36</b>	<b>2'267'437.68</b>	<b>1'920'188.84</b>	<b>1'828'955.59</b>
<b>Excédents de produits/charges</b>	<b>368'610.32</b>			<b>91'233.25</b>



**Sidonie Dorthie** donne lecture des comptes de résultats.

**Le compte 0 administration générale se solde par des charges à hauteur de CHF 291'676.46 pour des revenus de CHF 47'837.55**

- 011 Législatif, charges : CHF 7'142.65
- 012 Exécutif, charges : CHF 35'480.24 (Conseil communal)
- 220 Administration des finances et des contributions, charges CHF 32'779.47
- 0220 Services généraux, autres, charges : CHF 119'161.94, revenus CHF 15'104.55 (administration générale, frais de matériel)
- 29 Immeubles administratifs, charges : CHF 97'212.16, revenus CHF 32'733.00

Dépassement concerné par le Règlement des finances :

Le changement des stores de la salle communale remboursés par l'ECAB.

Ce chapitre ne soulève pas de question particulière.

**Le compte 1 ordre public se solde par des charges à hauteur de CHF 57'366.09 pour des revenus de CHF 42'242.75**

- 14 Questions juridiques, charges : CHF 13'057.10
- 15 Service du feu, charges : CHF 29'463.65, revenus CHF 42'242.75 (taxes d'exemption pompiers, les taxes ont été encaissées deux fois cette année, afin de régulariser la période de facturation 2023 en 2023 et plus l'année suivante comme auparavant)
- 1620 Défense civile, charges : CHF 14'845.34

Ce chapitre ne soulève pas de question particulière.

**Le compte 2 enseignement et formation se solde par des charges à hauteur de CHF 679'339.80 pour des revenus de CHF 25'393.25**

- 211 Ecole primaire I enfantine, charges : CHF 36'969.30
- 212 Ecole primaire II, charges : CHF 160'958.05, revenus CHF 825.00
- 213 Ecole du cycle d'orientation, charges : CHF 206'122.60
- 214 Ecoles de musique, charges : CHF 5'387.70 (conservatoire)
- 217 Bâtiments scolaires, charges : CHF 74'531.60
- 218 Accueil extrascolaire (AES), charges CHF 65'240.05, revenus CHF 237'39.05. **M. le Président** indique que le budget 2023, avait été établi en tenant compte de l'ouverture de l'AES toute l'année, alors qu'à la rentrée scolaire 2023/2024, celui-ci a fusionné avec Ursy.
- 219 Scolarité obligatoire non mentionnée ailleurs, charges : CHF 4451.70 revenus CHF 829.20 (natation)
- 2195 Transports scolaires, charges : CHF 34'457.15
- 2200 Ecoles spécialisées, charges : CHF 88'940.20
- 2300 Formation professionnelle, charges : CHF 2'281.45

Ce chapitre ne soulève pas de question particulière.

**Le compte 3 culte, culture et loisirs se solde avec des charges à hauteur de CHF 59'009.46 pour aucun revenu.**

- 322 Musique et théâtre, charges : CHF 3'902.05
- 329 Culture non mentionnée ailleurs, charges : CHF 743.80
- 34 Sport et loisirs, charges : CHF 54'363.61

**Le compte 4 santé se solde par des charges à hauteur de CHF 221'137.25 pour des revenus de CHF 4'801.70**

- 411 Hôpitaux, charges : CHF 1'904.20
- 412 Etablissements médico-sociaux et foyers, charges : CHF 139'651.25
- 42 Soins ambulatoires, charges : CHF 71'448.20
- 422 Service de sauvetage, charges : CHF 3'040.30
- 433 Service médical des écoles, charges : CHF 5'093.30, revenus CHF 4'801.70

Ce compte n'amène pas de question, il s'agit principalement de charges liées au niveau régional ou cantonal.

**Le compte 5 affaires sociales se solde par des charges à hauteur de CHF 224'702.55 pour des revenus de CHF 745.10**

- 523 Institutions pour personnes handicapées, charges : CHF 134'511.20
- 53 Vieillesse et survivants, charges : CHF 450.00, revenus CHF 745.10
- 540 Allocations familiales, charges : CHF 2'504.05
- 541 Avances et recouvrement de pensions alimentaires, charges : CHF 3'281.25
- 5451 Structures d'accueil extrafamilial de jour, charges : CHF 30'663.00
- 55 Chômage, charges : CHF 9'120.50
- 572 Aide matérielle, charges : CHF 42'604.75
- Décompte 2022 de la LASoc générant un dépassement. En contre-partie, d'importants remboursements ont été perçus par l'Antenne sociale régionale
- 579 Assistance non mentionnée ailleurs, charges : CHF 1'567.80

Ce chapitre ne soulève pas de question particulière. Il s'agit toujours de charges liées.

**Le compte 6 trafic et télécommunications se solde par des charges à hauteur de CHF 82'827.99,74 pour CHF 17'09.20 de revenus.**

- 615 Routes communales, charges : CHF 66'379.90, revenus CHF 17'09.20.  
Nous constatons un dépassement au niveau de l'amortissement des routes, suite à la réévaluation du patrimoine selon le MCH 2022. Le budget 2023 étant établi avant l'établissement des comptes 2022.
- 621 Infrastructures de transports publics, charges : CHF 4'041.00
- 622 Trafic régional et agglomération, charges : CHF 12'407.00

Ce chapitre ne soulève pas de question particulière.

**Le compte 7 protection et aménagement de l'environnement se solde par des charges à hauteur de CHF 180'309.44 pour des revenus de CHF 209'754.18**

- 71 Approvisionnement en eau, charges : CHF 51'976.72, revenus CHF 51'976.72  
Le nouveau règlement et les nouvelles taxes en vigueur ont permis d'attribuer un montant à la réserve pour le chapitre de l'eau, contrairement aux années précédentes où des prélèvements conséquents étaient imputés de la réserve.
- 72 Traitement des eaux usées : CHF 43'541.80 de charges et de revenus (ce compte est équilibré grâce à un prélèvement à la réserve. On constate un dépassement concernant les taxes de raccordement à l'EVMC, puisque la facturation est effectuée en fonction du nombre d'équivalent-habitants (plus d'habitants, notamment à la route d'Ursy 10).
- 73 Gestion des déchets, charges : CHF 62'415.99, revenus CHF 46'872.50
- 76 Lutte contre la pollution de l'environnement, charges : CHF 420.00 (commission de l'énergie)
- 771 Cimetières, crémation, charges : CHF 1'947.64
- 779 Protection de l'environnement non mentionnée ailleurs (DCMI), charges : CHF 180.00, revenus CHF 63'913.10
- 79 Aménagement du territoire, charges : CHF 19'827.23, revenus CHF 3'450.00



## 2.2 Comptes des investissements 2023

**Le compte 8 économie publique se solde par des charges à hauteur de CHF 5'277.60 pour aucun revenu**

- 82 Sylviculture, charges : CHF 2'059.00
- 84 Tourisme, charges : CHF 3'218.60

Ce chapitre ne soulève pas de question particulière.

**Le compte 9 finances et impôts se solde par des charges à hauteur de CHF 97'180.72 pour des revenus de CHF 1'934'953.95**

- 9100 Impôts communaux ordinaires, charges : CHF 39'118.03, revenus CHF 1'136'119.75
- 9100.4000.00 Impôts sur le revenu (personnes physiques), revenu : CHF 1'051'000.30
- 9100.4000.10 Impôts sur le revenu des personnes physiques - années précédentes, revenu : CHF 19'731.15
- 9101 Impôts communaux spéciaux, revenus : CHF 490'999.40 (impôts sur le gain immobilier, vente de maisons, mutations, etc.) le budget prévoit CHF 246'800.00
- 93 Péréquation financière intercommunale, revenus : CHF 115'026.00
- 9500.4601.00 Participation à l'impôt cantonal sur les véhicules, revenus : CHF 36'053.70
- 961 Intérêts, charges : CHF 23'905.24, revenus CHF 24'6'997.10
- 963 Immeubles du patrimoine financier, charges : CHF 34'157.45, revenus CHF 70'168.95 (appartements de l'ancienne école). Un dépassement est à constater suite à un dégat de grêle. Les stores de l'ancienne école ont été entièrement changés, et remboursés par l'ECAB.
- 971 Redistributions liées à la taxe sur le CO2, revenus : CHF 120.45
- 99 Postes non ventilables, charges : CHF 79'468.60 (prélèvement sur la réserve pour la réévaluation du patrimoine administratif)

Les comptes 2023 se soldent par un **excédent de revenus (bénéfice) de CHF 368'610.32 pour l'exercice 2023**.

La parole n'étant pas demandée, **Sidonie Dorthe** poursuit avec le compte des investissements.

	Comptes 2023 CHF		Budget 2023 CHF	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>0 ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>90'646.40</b>	<b>14'999.90</b>	<b>99'800.00</b>	<b>16'000.00</b>
0290 Installation de panneaux solaires	90'646.40		99'800.00	
0290 Subventions fédérales		14'999.90		16'000.00
<b>6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATION</b>	<b>26'874.20</b>	<b>0.00</b>	<b>135'320.00</b>	<b>0.00</b>
Aménagement du Carrefour de Montet (Chemin piétonnier et passage piéton)	23'104.65		98'320.00	
Création d'un passage piéton - Route d'Ursy	3'769.55		37'000.00	
<b>7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>25'516.10</b>	<b>6'797.00</b>	<b>485'993.55</b>	<b>0.00</b>
<b>710 Approvisionnement en eau</b>	<b>25'516.10</b>	<b>0.00</b>	<b>482'808.55</b>	<b>0.00</b>
Rénovation du réservoir d'eau communal	25'516.10		482'808.55	
<b>720 Approvisionnement en eau</b>	<b>0.00</b>	<b>6'797.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
7201 Taxes de raccordements		6'797.00		0.00
<b>730 Ordures ménagères</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Crédit d'étude - Modification de la déchetterie	0.00		0.00	
<b>790 Aménagement du territoire</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>3'185.00</b>	<b>0.00</b>
7900 Participation PAD communale	0.00		3'185.00	
<b>Totaux</b>	<b>143'036.70</b>	<b>21'796.90</b>	<b>721'113.55</b>	<b>16'000.00</b>
<b>Excédents de produits/charges</b>		<b>121'239.80</b>		<b>705'113.55</b>



- 0290 Installation de panneaux solaires, charges : CHF 90'646.40, revenus CHF 14'999.90 (subventions fédérales).  
 615 Routes communales, charges CHF 26'874.20  
 6150.5010.04 Aménagement du Carrefour, chemin piétonnier et passage piétons, charges CHF 23'104.65  
 6150.5010.05 Création d'un passage piéton - Route d'Ursy, charges CHF 3'769.55  
 710 Approvisionnement en eau, charges : CHF 25'516.10 (rénovation du réservoir d'eau)  
 720 Taxes de raccordement à l'épuration, revenus CHF 6'797.00

Total des investissements, charges : CHF 143'036.70, revenus : CHF 21'796.90

**Résultat des comptes des investissements : excédent de dépenses : CHF 121'239.80.**

Suivi des investissements généraux (situation au 31.12.2023)

- **Panneaux solaires** : travaux réalisés durant l'année 2023 et subventions touchées, l'investissement est bouclé au 31.12.2023
- **Amenagement carrefour** : les travaux sont réalisés, la remise du chantier a eu lieu le 2 mai 2024. Les dernières factures seront payées sous peu.
- **Passage piétons à la route d'Ursy 10** : le Conseil communal espère que ces travaux seront réalisés cette année encore, le dossier avance et le budget est tenu. La mise à l'enquête s'est achevée sans opposition. Toutefois la procédure avec le Canton est longue.
- L'investissement concernant **le réservoir** se trouve toujours en cours.
- L'investissement pour **le PAD « Les Ayeux »** est également en cours.

L'Assemblée n'ayant toujours pas de question subsidiaire, **Sidonie Dorthe** poursuit avec la présentation du bilan.

Bilan 2023

		31.12.2023	31.12.2022
		CHF	CHF
<b>1</b>	<b>ACTIF</b>	<b>6'657'216.06</b>	<b>6'383'528.10</b>
<b>10</b>	<b>Patrimoine financier</b>	<b>3'528'565.22</b>	<b>3'274'163.48</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	1'126'633.33	780'316.06
101	Créances	257'290.97	420'454.55
104	Actifs de régularisation	536'348.92	465'100.87
107	Placements financiers à long terme	26'000.00	26'000.00
108	Immobilisations corporelles PF	1'582'292.00	1'582'292.00
<b>14</b>	<b>Patrimoine administratif (PA)</b>	<b>3'128'650.84</b>	<b>3'109'364.62</b>
140	Immobilisations corporelles PA	3'090'304.74	3'062'475.19
142	Immobilisations incorporelles PA	32'180.10	40'723.43
145	Participations, capital social PA	6'166.00	6'166.00
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>	<b>6'657'216.06</b>	<b>6'383'528.10</b>
<b>20</b>	<b>Capitaux de tiers</b>	<b>2'487'572.59</b>	<b>2'488'309.10</b>
200	Engagements courants	157'710.10	189'424.00
206	Engagements financiers à long terme	2'329'862.49	2'298'885.10
208	Provisions à long terme	-	-
<b>29</b>	<b>Capital propre</b>	<b>4'169'643.47</b>	<b>3'895'219.00</b>
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	662'909.91	677'627.16
291	Fonds enregistrés sous capital propre	-	-
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	635'748.98	715'217.58
299	Excédent ou découvert de bilan	2'870'984.58	2'502'374.26

**Actif :**



10	Patrimoine financier (PF) : CHF 3'528'565.22
100	Disponibilités à court terme : CHF 1'126'633.33
101	Créances : CHF 257'290.97
104	Actifs de régulation : CHF 536'348.92
107	Placements financiers à long terme : CHF 26'000.00
108	Immobilisations corporelles PF (école) : CHF 1'582'292.00
14	Patrimoine administratif (PA) : CHF 3'128'650.84 (installations, routes, bâtiments)

**Total de l'actif : CHF 6'657'216.06**

### Passif:

20	Capitaux de tiers CHF 2'487'572.59 (créanciers ; emprunts)
206	Engagements financiers à long terme CHF 2'329'862.48
29	Capital propre CHF 380'103.15 (réserve et fortune reportée)

La lecture de ce bilan n'engendre pas de question. **M. le Président** passe donc à la présentation des indicateurs financiers.

Endettement net 69.81% = **bon**  
 Degré de financement 323% = **haute conjoncture**  
 Part des charges d'intérêts 1% = **bon**  
 Dettes brutes par rapport aux revenus 206% = **critique**

Il s'agit du seul ratio négatif, ces chiffres sont toutefois à prendre avec prudence, informe **M. le Président**.

La proportion des investissements se trouve en dessous de 10% = **faible**  
 La part du service de la dette = **acceptable**  
 Dette nette par habitant est de CHF 2'123.00 = **moyen**  
 Taux d'auto-financement = **bon**

Ces indicateurs financiers sortis de leur contexte sont communiqués par souci de clareté et de transparence.

**M. le Président** demande encore si l'Assemblée a des questions, ce qui n'est pas le cas.

### 2.3 Rapport de gestion

L'organe de révision était très satisfait de la gestion des comptes de la Commune. Les comptes présentant un dépassement visé par l'article 7 al. 1 du Règlement des finances ont été expliqués et motivés par **Sidonie Dorthe**, ils devront néanmoins être validés par l'Assemblée, indique **M. le Président**.

Sans autre question, **M. le Président** passe la parole à **Eric Reber**, Président de la Commission financière, qui donne lecture du rapport de la Commission.

### 2.4 Rapport et préavis de la Commission financière, sur la base du rapport de l'organe de révision

La Commission financière a examiné les comptes et le rapport de l'organe de révision le 30 avril 2024. Il remercie **M. le Syndic**, **Sidonie Dorthe**, l'organe de révision et l'ensemble du Conseil communal pour le travail effectué et recommande l'approbation des crédits supplémentaires, ainsi que des comptes 2023.

Ce rapport ne suscitant pas de commentaire, **M. le Président** passe à l'approbation de l'ensemble des comptes de résultats, des investissements et des comptes qui ont été dépassés. *Le Conseil communal n'est pas autorisé à voter pour cet objet.*



### 2.5 Approbation

Votants	19	abstention (s)	0	majorité	10	OUI	19	NON	0
---------	----	----------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

**A main levée, les citoyens-nes présents-es approuvent les comptes de résultats et les comptes des investissements 2023 à l'unanimité.**

### 3. Divers

**M. le Président** passe la parole à **Bernard Demierre** pour quelques informations relatives au chemin de la Broye (en direction de la Grotte de Montet).

En effet, à la suite d'éboulements les 13 et 14 novembre 2023, le chemin de la Broye a glissé par deux fois. La Commune étant propriétaire de ce chemin, desservant également la parcelle agricole exploitée de **M. Henri Demierre**, nous devons le réaménager dans les meilleurs délais.

Après discussion avec le Service des Forêts et de la Nature, la Commune a opté pour l'offre de la corporation forestière **Glâne Farzin**, employeur de personnes domiciliées dans la région ayant connaissance du terrain local. Les travaux commenceront mi-juin pour une durée d'environ 15 jours.

Le coût des travaux s'élève à CHF 92'000.00, le Canton participera par des subventions à hauteur de 60%. Il subsiste donc un montant de CHF 36'000.00 à charge de la Commune. Ces montants n'ont pas été mis au budget, mais la Commission financière a été informée. **Bernard Demierre** indique que cet ouvrage sera réalisé par un caisson en bois avec drainage. **M. Benjamin Pilonel** de GeoSud suivra les travaux, notamment l'aspect technique. Ce montant sera affecté aux comptes de résultats. La Commune a pris contact avec **M. Ballaman** du Service des communes pour s'en assurer.



Chemin de la Grotte	
<b>Coût</b>	
Selon offre <b>Glâne Farzin</b>	fr. 92'000.00
Subvention (60%)	fr. -55'200.00
<b>Solde à charge de la commune</b>	<b>fr. 36'800.00</b>



# Commune de Montet

**Bernard Demierre** présente ensuite l'ouvrage à réaliser au Ruisseau de Beauregard (DCMI). En effet, ce cours d'eau provenant de la ferme de Beauregard traverse une haie et aboutit dans le champ de **Pascal Wyss**. A l'époque, ce ruisseau a été mis sous tuyau octogonal, afin d'exploiter au maximum la surface agricole. Ce tuyau, avec le temps, s'est abîmé et se bouche en cas d'intempéries, provoquant des inondations dans le champ de **Pascal Wyss**. Il faut préciser que ce ruisseau sera mis à ciel ouvert d'ici 15-20 ans, lorsque la décharge sera terminée. Dans l'immédiat et pour éviter toute inondation, la Commune effectuera le réaménagement avec le bétonnage de ce tuyau et un coffrage.

La Commune a reçu deux offres, celle de **M. Rui Bastos** a été retenue. Les travaux commenceront rapidement, dès que la météo le permettra.



<b>Ruisseau de Beauregard - DCMI</b>	
<b>Coût</b>	
Selon offre Bastos	fr. 9'500.00
Solde à charge de la commune	fr. 9'500.00



# Commune de Montet

**M. le Président** remercie **Bernard Demierre** pour sa présentation et cède la parole à **Sidonie Dorthe** qui communique des informations sur la facturation des taxes communales.

**Sidonie Dorthe** présente le planning de la facturation selon le tableau ci-après. Cet ajustement a été pensé à l'approche de la fusion avec Ursy.

Contributions immobilières 2024	juin 2024
Contributions immobilières 2023	entre 2023 et 2024
Taxes non-pompiers 2024	août 2024
Taxes non-pompiers 2023	septembre 2023
Taxes communales 2024	octobre 2024
Taxes communales 2023	mars 2024
Eau & épuration 2024	décembre 2024
Eau & épuration 2023	janvier 2024

**M. le Président** remet ensuite la parole à **Anne-Catherine Thévenaz**, pour un rappel de l'agenda déjà publié dans le bulletin communal.

19.05.2024	Pèlerinage des Marches
16.06.2024	Braderie organisée par la Commission d'animation
31.07.2024	Fête Nationale (allocution M. Didier Castella)
06.10.2024	Journée pain et pizzas

**Françoise Demierre** précise que 7 à 8 exposants se sont inscrits pour la braderie du 16 juin 2024. Chacun sera responsable de sa table. **Anne-Catherine Thévenaz** espère que cette manifestation sera un succès.

**Anne-Catherine Thévenaz** ajoute encore que la date de la fête de la fusion est susceptible d'évoluer. Des informations suivront.

L'essentiel du tractanda ayant été présenté, **M. le Président** invite les participants à poser leur question.

**Monique Richoz** demande à quel stade se trouve la procédure du PAD les Ayeux ? **M. le Président** informe que cette procédure reste très compliquée et prend passablement de temps au Conseil communal qui tente de faire avancer au mieux cette instruction. En principe une mise à l'enquête complémentaire sera effectuée ces prochaines semaines.

**Andrzej Kulik** demande s'il est possible de mettre une limitation de vitesse au chemin de Montlier à 30km heure ? **M. le Président** l'informe que si une telle décision doit être prise, elle sera étendue à d'autres routes communales.

En outre, **Bernard Demierre** en a parlé avec **M. Pedro Lopes**, Chef de service au Service des Pont et Chaussées, qui n'est pas favorable à limiter la vitesse à 30 km/h partout. Par ailleurs, le chemin de Montlier est déjà muni de systèmes de freinage avec des chicanes. **M. le Président** répète que si cette décision doit être appliquée, une étude globale de tous les chemins devra être effectuée. Ce point sera transmis au Canton.

**Brigitte Vocat** propose d'installer un signal « bordiers autorisés » qui éventuellement serait plus efficace ? A vérifier. Elle se souvient qu'à l'époque à l'Impasse Champ le Derrey le canton avait refusé de baisser la vitesse à cet endroit.



# Commune de Montet

Les participants n'ayant pas de question supplémentaire, **M. le Président** clôt l'Assemblée à 20h56 en invitant les citoyens à un apéritif. Il remercie Chantal Bosson, Sidonie Dorthe, ainsi que ses collègues du Conseil pour le travail effectué.

⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗

Approuvé par l'Assemblée communale le .....

Le Syndic

La Secrétaire communale

Julien Ronce

Chantal Bosson

## Calendrier de l'envoi des taxes communales et impôts 2025

Désignation	Mois	Échéance
Ancienne commune d'Ursy - Taxes déchets 2 <sup>ème</sup> semestre 2024	Janvier 2025	28.02.2025
Contribution immobilière	Avril 2025	31.05.2025
Eau – Epuration Acompte 50%	Avril 2025	31.05.2025
Impôts acomptes 2025	Juin 2025	31.07.2025 avec escompte OU 9 tranches de juillet 2025 à mai 2026
Taxes déchets 1 <sup>er</sup> semestre 2025	Juillet 2025	31.08.2025
Impôt sur les chiens	Juillet 2025	31.08.2025
Taxe non pompier	Septembre 2025	31.10.2025
Eau – Epuration Solde	Novembre 2025	31.12.2025

## Commissions à élire

Conformément à la convention de fusion, dans un délai de cinq mois après la fusion, la nouvelle commune doit reconstituer les commissions instituées, à savoir:

- **La commission financière**, composée d'au moins 5 membres désignés par l'assemblée communale;
- **La commission d'aménagement**, également composée d'au moins 5 membres, dont la majorité est nommée par l'assemblée communale;
- **La commission des naturalisations**, formée d'au moins 5 membres, désignés par l'assemblée communale;
- **La commission du développement durable**, désignée par le Conseil communal.

Les désignations de la commission d'aménagement et de la commission des naturalisations auront lieu lors de l'assemblée du 17 février 2025. La commission financière sera, quant à elle, nommée en mai 2025.

## Nouvel horaire des transports publics

Dès le 15 décembre 2024

**Nouveautés pour les usagers de la commune:**

- Desserte de la gare de Vauderens, chaque heure, du lundi au dimanche, en train (nouvelle ligne S40 Lausanne-Fribourg, prolongée jusqu'à Yverdon-les-Bains dès le 28 juin 2025). Correspondance avec une ligne de bus, du lundi au vendredi, aux heures de pointe: avec la ligne 20.474 Romont-Vauderens-Moudon.
- Nouveaux horaires et desserte modifiée pour les lignes de bus 20.473 Romont-Palézieux et 20.474 Romont-Moudon.
- Liaison de/vers le village de Mossel en semaine, en période scolaire, à midi.
- Amélioration des trajets de/vers la ville de Romont et le Centre de santé à Billens.
- Nouvelle ligne de train R7 Palézieux-Vevey - accès de/vers le Chablais et le Valais. Correspondance avec la ligne de bus 20.473 en gare de Palézieux.
- Correspondance de/vers Bulle et Broc, en train, du lundi au vendredi, aux heures de pointe, pour la ligne de bus 20.474 en gare de Romont FR.



CHANGEMENT  
HORAIRE  
DÈS LE  
15 DÉCEMBRE  
2024

Encore plus de trains et de bus  
Nouveaux horaires sur:  
[tpf.ch/nouveautes](https://tpf.ch/nouveautes)



[tpf.ch/nouveautes](https://tpf.ch/nouveautes)

tpf

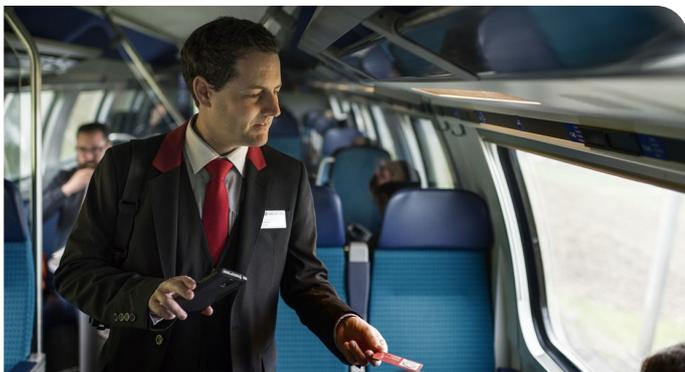
## **Nouvelle carte journalière dégriffée Commune**

**En 2024, la carte journalière a été remplacée par une nouvelle carte journalière dégriffée commune, disponible exclusivement auprès des administrations communales.**

Avec la carte journalière dégriffée Commune, vous pouvez voyager une journée entière dans toute la Suisse à partir de 39 francs (avec un abonnement demi-tarif) ou de 52 francs (sans demi-tarif), dans le rayon de validité de l'AG. Toutes les communes et les villes ont accès au même contingent valable pour toute la Suisse via une application centralisée. Une fois le contingent épuisé, il n'est plus possible d'acheter une carte journalière dégriffée Commune.

**La Commune d'Ursy réserve ce service uniquement aux habitants-es domiciliés-es à Ursy. Les personnes extérieures voudront bien s'adresser à leur propre commune.**

Toutes les informations utiles sont publiées sur le site internet [www.ursy.ch](http://www.ursy.ch)



## **Commander une attestation de domicile depuis chez vous!**

**Vous devez attester de votre domicile pour une démarche officielle ou dans un autre but ?**

Nous vous délivrons volontiers une attestation de domicile qui confirme votre adresse et la durée de votre résidence dans notre commune. Dès à présent une commande d'attestation de domicile peut se faire en ligne ou directement au guichet de l'Administration communale.

### **Comment procéder ?**

#### **Commande en ligne:**

1. Aller sur le site internet communal [www.ursy.ch](http://www.ursy.ch) et sélectionner le menu « Guichet virtuel ».
2. Sélectionner le type d'attestation souhaitée et prendre connaissance de sa description.
3. Se connecter au guichet virtuel cantonal au moyen du lien à disposition, créer votre compte au besoin.
4. Compléter le formulaire sur le guichet virtuel.

## **Anniversaires - 90 ans**

**(01.05.2024 - 31.12.2024)**

**Deux citoyennes ont fêté leur nonantième anniversaire, entourées des autorités communales d'Ursy.**

### **Madame Fontana Agnès, Vauderens, mai 2024**



### **Madame Barbey Marie-Thérèse, Ursy, octobre 2024**



### **Ainsi que Monsieur Demierre Henri à Montet-Glâne en juin 2024**

Nous leur adressons encore toutes nos félicitations, nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et la suite d'une retraite heureuse.

## **Repas à domicile**

Toute personne au bénéfice de l'AVS ou de l'AI, ainsi qu'en incapacité temporaire de confectionner son repas et n'ayant pas d'autre personne apte à le faire dans le ménage (sur présentation d'un certificat médical) peut bénéficier des repas à domicile.

La passation des commandes se fait auprès du Service des repas à domicile de la Glâne-Sud:

**Par téléphone au 021 909 02 59, le mardi et le vendredi matin de 8h30 à 9h30.**

## Subsidies pour la réduction des primes à l'assurance-maladie en 2025

Des informations détaillées sur l'octroi des subsides à l'assurance-maladie peuvent être obtenues auprès de:

- l'administration communale au 021 909 59 41
- de la Caisse cantonale de compensation AVS au 026 305 45 00
- sur le site de la caisse cantonale de compensation AVS [www.caisseavsfr.ch/](http://www.caisseavsfr.ch/)

Des formulaires de demande sont également à votre disposition auprès de l'administration communale.

## Entretien hivernal Déneigement

**Sur les routes communales, notre service d'édilité assurera, dans la mesure du possible, la praticabilité du réseau de 06h00 à 22h00. Il sera donné priorité aux principaux axes de communication.**

Dans un but économique et écologique, le salage sera effectué avec parcimonie. Dans les quartiers, seules les routes collectrices ou présentant une déclivité importante seront salées.



Informations importantes à retenir:

- Le personnel communal et les entreprises mandatées par la commune ont pour mission de déblayer les chemins, les places et les trottoirs appartenant à la commune et au domaine public.
- Tout le reste, soit places et chemins privés sont de la compétence des propriétaires qui doivent prendre eux-mêmes, et à leurs frais, les dispositions nécessaires pour évacuer la neige.

et d'autre part,

- Le propriétaire d'un fonds riverain d'une route communale est tenu de recevoir la neige rejetée sur celui-ci à l'occasion du service hivernal.
- Lors du déblaiement des routes, la commune n'est pas tenue de procéder à l'enlèvement des amas de neige accumulés devant les entrées, les places de parc et autres aménagements des propriétés privées.

### Barrières à neige:

Le personnel communal est dans l'impossibilité de poser des barrières à neige sur l'ensemble du réseau. En cas de forts vents, il y aura toujours des congères à certains endroits.

Veuillez tout mettre en œuvre pour faciliter l'entretien hivernal de notre réseau routier et respecter le balisage mis en place pour le déneigement (piquets à neige). Merci par avance de votre compréhension.

## Fête nationale à Ursy 31 juillet 2024

**Allocution de Monsieur Marc-André Berset, Directeur Communication du HC Fribourg-Gottéron**

Chères habitantes, chers habitants d'Ursy, chers visiteurs du soir,

Tout d'abord merci pour votre invitation.

C'est une grande fierté de pouvoir m'exprimer devant vous aujourd'hui. En premier lieu, parce que comme le disait Philippe Dubey, c'est dans ce magnifique et convivial district de la Glâne, que j'ai grandi, passé ma jeunesse et j'ai toujours un immense plaisir à y revenir.

C'est aussi un honneur d'être parmi vous, dans cette grande mais belle commune d'Ursy. Aujourd'hui vous êtes près de 3500. Comme dans beaucoup de communes, de nouveaux habitants sont arrivés, notamment de la région vaudoise. Ils ont choisi, comme hier le joueur de hockey Andrea Glauser, de quitter le canton de Vaud pour le canton de Fribourg. Face à ce défi votre commune réussit à conserver une ambiance de village, une solidarité, un état d'esprit. Je parle d'expérience puisque j'ai souvent joué au football ici contre Ursy et il n'était jamais facile de quitter la buvette que cela soit après une victoire ou une défaite.

Merci à vous Mesdames, Messieurs d'être là, réunis sur cette place, vous patriotes, ce qui n'est pas un mot péjoratif comme on veut parfois nous le faire croire, bien au contraire. Grand bravo aussi à la société de gym qui organise cette fête nationale.

Vous en conviendrez, le 1er août est une journée particulière, que chacun vit par son prisme. Pour les enfants, ce sont les fusées et les pétards, pour les ados l'occasion d'aller tard au lit avec l'aval des parents. Pour les adultes, c'est l'opportunité de partager un moment de convivialité et de réviser ses connaissances de l'histoire suisse, de penser aux valeurs communes du pays, à son avenir, à ses défis.

Au moment de préparer ce discours, j'avoue avoir beaucoup cogité. Dans un premier temps, j'avais pris l'option de faire un discours que je qualifierais de plus politique, de retracer l'histoire de la Suisse en utilisant l'intelligence artificielle et Chat GPT qui conseillent de rendre hommage à ceux qui, en 1291, se sont unis la plaine du Grütli, d'honorer le mythe de Guillaume Tell ou de mettre en avant la notion d'engagement chez Henri Dunand fondateur de la Croix-Rouge. Tous l'auraient mérité.

Mais samedi dernier, après une heure devant mon écran à Corbières, par 27 degrés dans mon bureau, à composer puis effacer, je me suis dit mais, finalement, quand est-ce que je me sens vraiment Suisse ? Que j'ai des frissons en entendant l'hymne ? Que je porte un t-shirt rouge à croix blanche ? Cela vous surprendra beaucoup venant de ma part, mais c'est lorsque les sportifs suisses défendent les couleurs de notre pays aux quatre coins du monde.

Prenons l'exemple le plus récent. Nous nous sommes tous enflammés après la victoire de la Suisse face à l'Italie à l'Euro. Il est probable que plusieurs d'entre vous ont été klaxonner pour exprimer leur fierté devant ce grand succès ou que, comme moi, vous étiez prêts à sauter dans un train pour le quart de finale face à l'Angleterre, d'acheter un billet au marché noir et que finalement, même sans billet et sans chambre d'hôtel, vous hésitez à partir. Au hasard, je vous donnerai les chiffres d'une respectable entreprise, que je connais un tout petit peu, soit la RTS: il y avait plus d'un demi-million de TV allumées pour le match face à l'Italie en Suisse romande. Ce jour-là, le pays a vibré ensemble. Même ceux qui disent détester ces foots trop payés, qui se roulent par terre et mettent des écouteurs en sortant du car se sont pris au jeu. Ce senti-

ment s'appelle, Mesdames, Messieurs, la fierté nationale.

Car je crois que dans notre pays, on sait fait preuve de discernement. Nous ne sommes pas un pays de paillettes et d'étoiles filantes. Mais on aime s'identifier à ceux qui incarnent une sorte de Made in Switzerland.

L'équipe de Suisse à l'Euro a été à l'image de notre pays. Avec, je cite une connaissance, le beau gosse Sommer dans les buts et le roc Akanji en défense, il y avait de la stabilité, de la sérénité, ces facteurs qui ont contribué à créer une Suisse prospère et solide, avant, comme aujourd'hui.

Il y avait aussi le génie helvétique. Même s'il ne court plus et qu'il a bien fait de prendre sa retraite internationale, Shaqiri avait encore de la magie dans les pieds comme lors de son but face à l'Ecosse. Ce génie qu'on retrouve au quotidien dans la finesse de notre système politique, le goût de notre chocolat ou le doux équilibre de la fondue.

Mais surtout, il y avait de la solidarité, une union sacrée autour du capitaine Granit Khaka. Un pour tous, tous pour un. Pour être totalement honnête, si j'avais été encore journaliste, j'aurais déclaré quelques mois plus tôt que cette équipe n'avait aucune âme et était composée de mercenaires. Mais à l'Euro en 2024, comme en 1291 entre Uri, Schwytz et Unterwald, c'est la solidarité qui a pris le dessus et permis à la Suisse de grandir ensemble.

Il faut aussi relever la sagesse des dirigeants du football suisse. Pour vivre aujourd'hui de l'intérieur avec Fribourg-Gottéron la pression liée aux résultats, il fallait, comme on dit, tenir le cap, quelques mois avant le tournoi, quand l'ensemble des médias demandaient la démission de l'entraîneur Murat Yakin.

Mais les dirigeants du foot suisse ont décidé de ne rien décider, soit de continuer comme si de rien n'était. Très Suisse. Trop Suisse ont rétorqué certain. Mais le temps leur a donné raison. Dans notre pays, on n'agit pas sur un coup de tête. On prend le temps de la réflexion. C'est dans notre culture, c'est ancré dans nos institutions, c'est presque à contre-courant parfois. Mais comme le disait l'ex-Conseiller fédéral Alain Berset: il faut agir aussi vite que possible mais aussi lentement que nécessaire.

Alors oui, grâce au sport suisse, on vibre, s'enflamme, on réveille sa fibre patriotique et s'autorise de petits plaisirs chauvins. Car c'est plus que du sport, c'est une partie de nous, de notre image, de notre identité qui est en jeu. C'est pour cela qu'on se levait pour regarder Federer à 3 heures du matin gagner l'US open, qu'on met, durant nos heures de travail, les Jeux Olympiques sur un autre écran, qu'on planifie son samedi matin pour admirer la grâce d'Odermatt ou la finesse de Lara Gut, qu'on zappe sur TF1 pour entendre les commentaires lors de chaque défaite de l'équipe de France. D'ailleurs, la victoire contre les Bleus lors de l'Euro 2021 reste un instant savoureux.

En bon responsable de communication, je ne peux m'empêcher de faire l'analogie avec ce que vit notre canton chaque année de septembre à avril, parfois mars si cela tourne mal. Vous me voyez venir de très loin.

Comme lorsque l'équipe de Suisse se bat pour une place en demi-finale, Fribourg-Gottéron nourrit les rêves de tout un canton. Il y a un attachement mythique parfois inexplicable, voir déraisonnable à ce club. Il y a autant d'entraîneurs de Gottéron que de Fribourgeois dans ce canton. Chacun à sa théorie sur le départ d'Andrei Bykov, celui de Dubé, pourquoi Sörensen était moins performant en playoffs...La passion est telle, qu'à la fin, que Gottéron gagne ou perde, cela ne change pas grand-chose, on sait que nous retournerons au match tout simplement parce que c'est dans notre sang. D'ailleurs, je me souviens qu'avec certains d'entre vous ici nous portions fièrement, il y 25 ans déjà, nos maillots des Dragons au CO à Romont les lendemains de match. Il y a la grande famille

de Gottéron, semblable à la grande famille des Helvètes, tous réunis autour d'un vécu commun et d'émotions fédératrices. Car admettons-le, la BCF Arena est devenue « the place to be ». Au point que le championnat du monde de hockey s'y tiendra en 2026. J'étais aussi obligé de le glisser. Cette patinoire c'est un feu d'artifice chaque soir de match. Un théâtre des rêves pour des milliers de petits Sprunger, Bykov ou Mottet. Soit le meilleur moyen d'avoir une jeunesse qui bouge, qui s'aère, détachée un tant soit peu des écrans. Un esprit sain dans un corps sain. En Suisse, à ma surprise, 75% de la population pratique, au moins une fois par semaine, du sport. C'est une statistique encourageante qui se cultive souvent sous l'égide de bénévoles passionnés comme il y en a au sein de la société de gym d'Ursy et des autres sociétés. Bravo à vous qui donnez du temps aux autres sans contrepartie. Vous êtes les visages de la Suisse solidaire, qui cultive cette volonté de transmettre, d'apprendre, de progresser. Vous êtes une force parfois invisible mais si puissante qui lie une nation.



Et la Suisse actuelle, malgré toutes ses différences, tous ses clivages, restent unie. Rien n'est parfait, soyons vigilants, veillons à protéger notre identité mais tout en restant ouvert aux changements.

La Suisse de 2024, c'est un pays où l'on s'engage, où l'on crée, où l'on propose ses services pour la paix dans le monde, c'est aussi un endroit où l'on cache sa richesse, où l'on aime la simplicité, la sobriété. Nous n'avons pas besoin du folklore du 14 juillet sur les Champs-Élysées pour savoir que nous sommes un petit pays par la taille mais grand par ses accomplissements.

D'ailleurs, on n'oublie souvent à quel point notre pays fascine. Etant fraîchement rentré du Canada, patrie du hockey, on m'a moins parlé de cette équipe de Suisse de hockey qui a failli devenir championne du monde au mois de mai à Prague que de la beauté de notre pays, de sa richesse et, bien sûr, de son chocolat. C'est un peu cliché mais cela doit nous faire réfléchir. Oui, nous avons la chance de vivre dans ce pays. Alors chères Suissesses, chers Suisses, continuons de promouvoir les valeurs qui ont fait notre succès: la liberté, la solidarité et le respect des autres. Cultivons notre esprit de communauté, répondons présents lorsque des manifestations sont organisées dans nos villages ou notre canton mais, surtout, gardons notre passion, continuons à nous nourrir d'émotions. Car lorsque l'on croit en soi, en son pays, qu'on a la flamme, comme la Suisse depuis 1291, on peut réussir de grandes choses et devenir un sacré pays.

Je vous souhaite à toutes et tous une très belle fête nationale. Vive le sport, vive la Suisse, vive le 1er août.

# A la découverte des forêts de la commune d'Ursy

## Aperçu des forêts.

Le territoire communal d'Ursy, après la fusion avec Montet le 1<sup>er</sup> janvier 2025, comprendra 403 hectares de forêt. Les principaux massifs forestiers sont:

Massif forestier	Localité
En Ardra	Vuarmarens
Les Coules	Esmonts
Bois du Mont	Ursy
Les Bioles	Bionnens
Le Meytan	Vauderens
La Crêta	Mossel
La Râpe	Mossel
Les Bas	Montet
Les Choutsès (îlot de vieux bois sous protection)	Montet

208 hectares de forêts sont propriété de la commune d'Ursy, 36 hectares sont au canton (Etat de Fribourg), 27 hectares appartiennent à d'autres propriétaires publics comme la commune de Rue (15 ha) ou la commune de Siviriez (5 ha). Le reste de la surface - 132 hectares - appartient à près de 250 propriétaires privés.

Les forêts sont principalement favorables au hêtre. Aujourd'hui, ces forêts sont cependant composées d'une part élevée de résineux (68%). A l'état naturel, la proportion de résineux ne dépasserait pas les 20%. En raison du changement climatique, la proportion de résineux, principalement celle des épicéas, va fortement diminuer, que ce soit en raison d'attaques de bostryches ou du dépérissement de certains arbres. De manière générale, plus la diversité d'espèces est grande, plus la forêt pourra s'adapter au changement climatique.

Les conditions de croissance permettent aux hêtres de devenir des arbres majestueux qui caractérisent des forêts centenaires. Le long des cours d'eau et dans les zones humides, on retrouve des forêts qui sont qualifiées de frênaies. Ces forêts humides sont particulièrement intéressantes au niveau de la biodiversité qu'elles accueillent. Une même forêt a plusieurs fonctions (multifonctionnalité). Les forêts de la commune d'Ursy produisent du bois, un matériau local et renouvelable, et jouent un rôle important pour la biodiversité. Dans les pentes et le long des cours d'eau, elles ont un effet protecteur contre l'érosion, les crues et les glissements de terrain. Finalement, les forêts sont aussi un lieu de loisirs et de ressourcement. Le bois du Mont, en dessus du village d'Ursy, est un exemple de forêt qui se prête bien aux activités pour accueillir le public. On trouve notamment dans les forêts communales une quinzaine de spots dont les plus importants sont un refuge, un abri, un canapé forestier pour les enfants et cinq places de pique-nique.

## Organisation de la gestion des forêts

Les forêts publiques, c'est-à-dire les forêts appartenant à la commune ou au canton, sont gérées par la corporation forestière Glâne-Farzin. Celles-ci disposent d'un plan de gestion qui définit les objectifs sylvicoles et la possibilité annuelle, à savoir le volume de bois maximal qu'il est possible de récolter sans affecter la durabilité de la forêt. De plus, les forêts publiques de la corporation sont au bénéfice de 2 labels, le BOIS SUISSE et le FSC. Ces 2 labels sont gage d'une gestion globale durable et proche de la nature. Pour la commune, cela représente environ 2'300 mètres cubes de bois par année. Ce volume est entièrement transformé en Suisse et principalement dans la région. Il permet de fournir en bois de construction les scieries locales (par exemple, Périsset et Codourey) et en bois d'énergie, sous forme de plaquettes les centrales de chauffage à distance du district (Romont, Siviriez) et sous forme de bûches les particuliers. L'usage des produits du bois en circuit court contribue activement au stockage de carbone et à la réduction de notre empreinte écologique.

Les forêts privées sont gérées par leurs propriétaires eux-mêmes ou par des entreprises forestières privées mandatées par les propriétaires.

Toutes les forêts situées sur la commune d'Ursy font partie du 4<sup>e</sup> arrondissement forestier du Service des forêts et de la nature et plus précisément du triage forestier 4.6, dont le forestier est M. Eliot Savoy. Le forestier de triage est la personne de contact pour des conseils concernant la forêt. Dans le cadre de ses travaux de gestion pour la corporation forestière, il organise les coupes de bois, réalise les travaux de sécurisation et d'entretien et vend les bois. Le conseil aux propriétaires forestiers, le martelage, c'est-à-dire la désignation des arbres à couper, la conservation de la forêt et la gestion des subventions font partie de ses tâches étatiques.

## Quelques joyaux des forêts d'Ursy

### Le marais de Naudry

Le marais de Naudry, dans le massif forestier de Meytan, fait partie de l'inventaire des bas-marais d'importance cantonale ainsi que des sites de reproduction des batraciens. Accessible à pied, il peut être l'objectif d'une belle balade dans la nature. Avec un peu de chance, vous pouvez parfois y voir des vaches Highland qui contribuent à l'entretien de cette zone en évitant son embroussaillage.



Vaches Highland dans le marais de Naudry (Eliot Savoy, Glâne-Farzin & SFN)

### Les vieux arbres

Les vieux arbres représentent un habitat pour de nombreuses espèces. Pour cette raison, certains sont volontairement conservés et désignés comme arbres-habitats. Ces arbres peuvent ainsi effectuer tout leur cycle de vie, y compris le stade de la sénescence. Si un tel arbre meurt, que ce soit en raison d'une maladie ou d'un événement naturel comme une tempête, son bois est également laissé sur place. Il continue à abriter de nombreuses espèces animales et végétales.



Ambiance matinale dans le marais de Naudry (Service des forêts et de la nature)



Exemples d'arbres-habitats (Service des forêts et de la nature)

Dans la commune des arbres-habitats ont par exemple été désignés à Vuarmarens, En Ardra, et à Vauderens dans le secteur du marais de Naudry. Grâce au symbole d'un pic bleu et/ou d'un « H » sur le tronc, ces arbres sont facilement reconnaissables en forêt.

### Massif forestier « Les Bas » (Montet)

Ce massif forestier a une valeur écologique élevée. Il est composé de nombreux peuplements proches de la nature, contient une importante quantité de bois mort et on y trouve beaucoup d'arbres de gros diamètre, intéressants pour de nombreuses espèces. L'état sauvage et tranquille du massif favorise la présence de nombreux animaux. Parmi les mammifères, on peut citer le chamois, le chevreuil, l'hermine ou le castor. Des oiseaux comme le faucon hobereau, le cincle plongeur, la bergeronnette des ruisseaux et la chouette hulotte y sont également présents.

### Parcours Vita, canapé forestier et parcours VTT

Un parcours Vita, situé dans le bois du Mont, étoffe l'offre de loisirs en forêt de la commune. Dans le même massif, on retrouve également un canapé forestier. Ce lieu permet aux enfants de profiter de la forêt comme espace d'apprentissage et d'expérience en forêt. A Ursy, plusieurs parcours VTT sont à disposition des cyclistes. A noter au passage que comme pour toute activité en forêt, il y a des comportements respectueux à adopter. Ceux-ci sont rappelés sur le site du SFN. A vélo, par exemple, il s'agit de rester sur les chemins carrossables ou les itinéraires balisés, de ralentir et adapter sa vitesse en fonction des autres usagers et usagères.



Observatoire à oiseaux dans le marais de Naudry (Eliot Savoy, Glâne-Farzin & SFN)

### Plus d'informations concernant la forêt en général

**Le Passeport de la forêt:** Ce petit livre, au format d'un passeport est un passe-partout pour mieux connaître les interactions écologiques et économiques, les faits et les chiffres qui concernent la forêt et l'engagement de ses propriétaires. Il a été créé en 2021 par ForêtSuisse, l'association des propriétaires suisses de forêts et peut être téléchargé ou commandé auprès de ForêtSuisse ([www.foretsuisse.ch](http://www.foretsuisse.ch)).

**Les services écosystémiques de la forêt:** La forêt est plus qu'un simple fournisseur de bois. L'illustration graphique de ForêtSuisse, publiée en 2023, présente de manière claire et concise les multiples prestations de notre forêt, qui ne sont souvent pas directement visibles.



**Action Robins des bois:** La communauté des Robins des bois réunit les habitantes et habitants du canton de Fribourg de tous horizons, sensibles à l'importance de la forêt. En rejoignant la communauté des Robins des bois, chaque personne peut apporter son soutien au travail réalisé par les équipes forestières et les propriétaires forestiers pour façonner une forêt à même de remplir ses fonctions.

**Petit guide du savoir-vivre en forêt:** Ce petit guide est un recueil de clins d'œil, pour que tout le monde trouve son bonheur en forêt. Sans prise de bec et sans prise de tête! Vidéo, téléchargement ou commande en version papier du petit guide, lien: [www.afw-ctf.ch](http://www.afw-ctf.ch).

SFN, 4e arrondissement forestier, Romont



Le marais de Naudry vu depuis le ciel (Cours de contremaîtres forestiers 2021)



Depuis la rentrée, notre structure et son équipe pédagogique ont posé leurs valises dans une bâtisse classée datant de 1907: l'école en molasse, également appelée école rénovée. Ce lieu chargé d'histoire, désormais remis au goût du jour, a vu passer des générations d'élèves. Aujourd'hui, il résonne des rires, des jeux, et parfois... des petites disputes pour savoir qui aura le dernier ballon!

**Notre mission ?** Offrir un accueil chaleureux aux enfants dès le matin pour un réveil tout en douceur, animer des temps de jeux pendant les alternances, partager des repas et goûters savoureux (et souvent très animés), et conclure la journée avec des activités riches en découvertes et en créativité.

Bref, un véritable programme « sur mesure » pour de petits explorateurs!

Grâce à une équipe pédagogique investie, pleine d'énergie et de bonne humeur, nous avons à cœur de transformer chaque moment passé ici en une expérience agréable et épanouissante pour vos enfants.

 **Pro Senectute vous aide à remplir votre déclaration d'impôts!**

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec **une déclaration d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous!

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un-e bénévole expérimenté-e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2025, ce service aura lieu **du 3 février 2025 au 30 avril 2025**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 20 janvier 2025 uniquement par téléphone** (numéros ci-dessous).

N'hésitez pas à demander le flyer au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40**.

**Heures d'ouverture:**

Du lundi au vendredi, 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg  
Passage du Cardinal 18  
1700 Fribourg

**PRO  
SENECTUTE**

[www.fr.prosenectute.ch](http://www.fr.prosenectute.ch)

Inscrivez-vous dès maintenant sur notre site [www.sante-glane.ch](http://www.sante-glane.ch)



**NOUVEAU  
FOYER DE JOUR  
DE LA GLÂNE  
OUVERTURE JANVIER 2025**



## 📅 Agenda des manifestations et lotos à Ursy (jusqu'en juillet 2025)

### 25 JANVIER 2025

12h de la Fondue, FC Ursy Seniors

### 7 ET 8 FÉVRIER 2025

Soirée de la gym Ursy

### 28 FÉVRIER, 1, 2, 7 ET 8 MARS 2025

Théâtre de la Jeunesse

### 29 MARS 2025

12h du Volley, Gym Ursy

### 29 MARS 2025

Bourse de printemps Ursy s'Anime

### 4 ET 5 AVRIL 2025

Concert annuel de la Fanfare

### 3 MAI 2025

Mototroc

### 17 ET 18 MAI 2025

Course VTT

### 7 ET 8 JUIN 2025

Concert Mi K Do

### 14 JUIN 2025

Concert école de musique

### 18 AU 22 JUIN 2025

50<sup>ème</sup> anniversaire de la Jeunesse d'Ursy

### 5 ET 6 JUILLET 2025

Tournoi FC Ursy

### 12 JUILLET 2025

Bal des pompiers à Vuarmarens

### 31 JUILLET 2025

Fête Nationale à Ursy

### LOTOS

**12 janvier 2025** loto de la Fanfare

**16 février 2025** loto FC Ursy / section juniors

**23 février 2025** loto Mi K Do

**16 mars 2025** loto des écoles

**13 avril 2025** loto de la Gym Ursy

**11 mai 2025** loto de la Jeunesse d'Ursy

**25 mai 2025** loto FC Ursy / football des enfants

**19 juin 2025** loto 50<sup>ème</sup> anniversaire Jeunesse (seulement le soir à 20h00)

## 😊 Ursy s'Anime

Nous sommes heureux de vous retrouver lors de nos manifestations tout au long de l'année. Votre présence et votre enthousiasme sont la clé du succès de celles-ci!

Nous nous réjouissons de vous rencontrer en 2025.

Retrouvez toutes les informations sur [www.ursysanime.ch](http://www.ursysanime.ch).

### Agenda Ursy s'Anime 2025

#### 29 MARS 2025

Bourse de printemps

#### 21 AVRIL 2025

Course aux oeufs

#### 27 SEPTEMBRE 2025

Marché d'automne

#### 4 OCTOBRE 2025

Bourse d'automne

#### 1<sup>ER</sup> AU 24 DÉCEMBRE 2025

Fenêtres de l'Avent



## L'app iGlâne



Plus besoin de rechercher l'information, laissez-la venir à vous.

- La déchetterie est fermée ?
- Un nouvel emploi à la commune ?
- Un problème avec le réseau d'eau ?
- Le Ski club fête ses 50 ans ?
- Des risques d'inondation ?
- La route est détournée ?

Recevez toutes les dernières informations communales grâce à iGlâne !



Téléchargez dès maintenant iGlâne !

App Store



Google Play

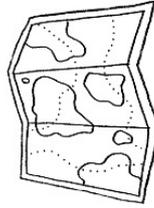


Jobby



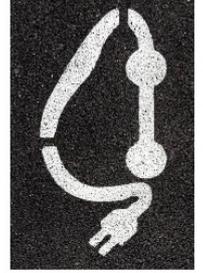
SOIRÉE D'INFORMATION SUR L'E-MOBILITÉ

MERCREDI 26 FÉVRIER  
SALLE DE MONTET  
19H30



BORNES DE RECHARGE - TRAJETS - QUESTIONS

PRÉSENTATION PAR  
M. D. SCHALLER ET  
M. C. CARNAL  
EXPERTS EN  
E-MOBILITÉ



INSCRIPTION SOUHAITÉE  
JUSQU'AU 21 FÉVRIER  
COMMUNE@URSY.CH  
021 909 59 41

EXPLOREZ, DÉCOUVREZ, INFORMEZ-VOUS

EXPLOREZ, DÉCOUVREZ, INFORMEZ-VOUS

**TU AS 18 ANS**  
 en **2025**?  
**TU HABITES LE CANTON**  
 de **Fribourg**?

**L'ÉTAT T'OFFRE**  
 un **abonnement**  
**À UN JOURNAL**

**POUR T'INSCRIRE,**  
**C'EST PAR ICI!**

  
[www.fr.ch/abo](http://www.fr.ch/abo)

  
 ÉTAT DE FRIBOURG  
 STAAT FRIEBURG



La Maternelle et La Coccinelle fusionnent et deviennent

# LA MATERNELLE D'URSY



## POUR UNE PRÉPARATION A LA 1<sup>re</sup>

de 2 ans à l'entrée en 1<sup>re</sup>



Arts  
Manipulation  
Activités  
créatrices



Autonomie  
Vie sociale  
Ecoute  
Collaboration



## Horaires d'ouverture

Lundi et jeudi

8h30-11h30

13h30-15h30

Mardi et vendredi

8h30-11h30



Commune  
d'Ursy

Inscription sur le site de la  
commune

021/909.59.57

finances@ursy.ch

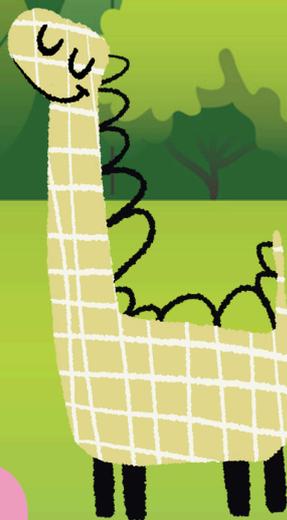


## La Maternelle

Accueil → Santé - Social - Petite

→ La Maternelle

Renseignements  
France Blanc-Mommer  
éducatrice de l'enfance diplômée  
079/252.74.29





## UNE ADMINISTRATION COMMUNALE À VOTRE SERVICE

### Réception téléphonique

Lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h  
(sauf vendredi après-midi fermé)

#### Secrétariat général

021 909 59 41  
commune@ursy.ch

#### Contrôle des habitants

021 909 08 41  
habitants@ursy.ch

#### Service des finances

021 909 59 57  
finances@ursy.ch

#### Service technique

021 909 08 42  
commune@ursy.ch

### Horaire d'ouverture des guichets

Lundi	8h30 à 11h30	16h à 19h
Mardi	8h30 à 11h30	Fermé
Mercredi	8h30 à 11h30	Fermé
Jeudi	8h30 à 11h30	13h30 à 17h
Vendredi	8h30 à 11h30	Fermé

